inforespace

ufologie
phénomènes
spatiaux

revue n° 95

octobre 1997, 26e année

SERVICE LIBRAIRIE DE LA SOBEPS

Nous vous rappelons que les ouvrages suivants sont en vente à la SOBEPS où vous pouvez les obtenir en versant le montant de la commande au C.C.P. n° 000-0316209-86 de la SOBEPS, avenue Paul Janson 74 - 1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n° 210-0222255-80 de la Société Générale de Banque. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire (ne pas envoyer de chèque).

— **DES SOUCOUPES VOLANTES AUX OVNI**, de Michel Bougard (éd. SOBEPS); une œuvre collective écrite sous la direction de notre président et qui tente de faire le point de la recherche ufologique — **500 FB (prix spécial)**.

— **ACTES DU PREMIER CONGRES EUROPEEN SUR LES PHENOMENES AERIENS ANORMAUX**, (éd. SOBEPS); un volume de plus de 200 pages qui reprend les interventions faites lors de ce congrès qui s'est tenu à Bruxelles (SOBEPS) en novembre 1988; un tour d'horizon des recherches de pointe en ufologie par des spécialistes de la plupart des pays européens, des U.S.A. et de l'U.R.S.S. — **850 FB**.

— **MYSTERIEUSES SOUCOUPES VOLANTES**, de Fernand Lagarde et le groupement « Lumières dans la Nuit » (éd. Albatros); œuvre collective nous présentant les réflexions sur le sujet de chercheurs comme Aimé Michel et Jacques Vallée et décrivant des voies de recherches possibles pour une étude approfondie du phénomène — **500 FB**.

— **BLACK-OUT SUR LES SOUCOUPES VOLANTES**, de Jimmy Guieu (éd. Ommiun Littéraire); un « classique » de l'ufologie française, récemment réédité — **395 FB**.

— **ET SI LES OVNI N'EXISTAIENT PAS ?**, de Michel Monnerie (éd. Les Humanoïdes Associés); un livre intelligent et courageux qui prend le parti de dire que les méprises sont plus courantes qu'on ne le croit, ce qui permet à l'auteur de proposer son hypothèse socio-psychologique pour expliquer les OVNI — **425 FB**.

LE PIN'S DE LA SOBEPS EST ARRIVE

On nous le réclamait depuis longtemps : il est enfin là !

Une superbe épinglette en cinq couleurs (grand feu, c'est-à-dire la plus haute qualité), grand format (35 mm de large), que vous ne pouvez manquer d'acquérir.

Si vous voulez aider la SOBEPS en vous faisant plaisir, voilà le moyen tout trouvé. Complétez votre propre collection (ou celles de vos enfants et petits-enfants) en réservant dès à présent votre/vos exemplaires.

Son prix : 350 FB (ou 65 FF)
1000 FB (ou 180 FF)
pour 3 exemplaires

Ci-contre : le pin's SOBEPS
en taille réelle.



Pour recevoir votre commande (livrée sous enveloppe spéciale), veuillez effectuer votre virement/versement à son compte bancaire n° 210-0222255-80 de la SOBEPS, avenue Paul Janson 74, B-1070 Bruxelles, ou encore au CCP n° 000-0316209-86. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international, ou par transfert bancaire mais avec les frais à votre charge.

inforespace

Organe de la Société Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux, asbl
Avenue Paul Janson, 74
B - 1070 Bruxelles
Téléphone : 32 - 2 - 524.28.48 (rép./enr.), 32 - 2 - 521.74.04 (mercredi et samedi)
Téléfax : 32 - 2 - 520.73.93

Président : Michel Bougard
Secrétaire Général : Lucien Clerebaut
Trésorier : Christian Lonchay
Conception et réalisation : Marc Valckenaers
Editeur responsable : Lucien Clerebaut

Imprimerie Pesesse - Haine-St-Pierre

Sommaire

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Editorial

Avant tout, il convient que je vous présente nos plus sincères excuses pour le retard apporté à vous livrer ce numéro 95 d' *INFORESPACE*. On trouve toujours de bonnes (et de mauvaises) raisons pour justifier quelque chose qui n'a pas tourné comme prévu. Je pourrais invoquer le déficit chronique de collaborateurs : le nombre de ceux-ci est inversément proportionnel au nombre d'observations (pléthore lors d'une vague, moins d'une dizaine de fidèles au poste aujourd'hui quand quasiment toute activité ufologique a cessé en Belgique). Je pourrais aussi vous parler des problèmes dans la rédaction des articles : pour alimenter une revue comme celle-ci, nous avons besoin de temps et de rédacteurs de qualité (deux choses qui sont parfois difficiles à réunir).

Je peux en tout cas vous promettre que nous sommes décidés à combler ce retard et que notre prochain numéro (le 96) est déjà quasiment prêt et que nous pourrons vous le faire parvenir dès le printemps prochain. C'est dire aussi qu'il y aura donc à nouveau deux (gros) numéros d' *INFORESPACE* en 1998 (au fait : n'oubliez pas de renouveler votre abonnement-cotisation).

Les commémorations auront été à la une cet été de 1997. Pardi, fêter un cinquantenaire, cela n'arrive pas tous les jours. Pour les uns, c'est l'occasion de faire des bilans. Pour d'autres, une bonne circonstance pour vendre quelques souvenirs impérissables. Nous avons ainsi eu droit à la publication d'une édition spéciale de *Science & Vie* (*1947-1997. 50 ans d'OVNIS*), 122 pages co-produites avec Canal + qui programma, le vendredi 13 juin, une plutôt médiocre *Nuit extraterrestre*. Plus modeste, *Sciences et Avenir* publia un dossier de 12 pages (*Les ovnis ont 50 ans*) dans son n° 605 de juillet 1997 (pp. 88-99).

Beaucoup de papier, d'images, de commentaires. Mais fondamentalement : rien de neuf ! La même ironie qui sied aux sceptiques de salon. La même paranoïa chez ceux qui sont fascinés par l'inconnu et craignent comme la peste qu'on leur cache l'essentiel. La même crédulité devant des événements mal investigués (mais très médiatisés). Les incompétences d'aujourd'hui valent celles d'hier, et les signatures des articles écrits en 1947 et 1997 sont interchangeables.

Ajoutons que l'«air du temps» est à l'avalanche d'images et de thèmes nous proposant des rencontres avec des extraterrestres tantôt bienveillants, tantôt prêts à exterminer l'humanité. Après avoir connu le sursaut de l'Occident menacé dans *Independance Day*, le sarcasme iconoclaste des Martiens de *Mars Attacks*, voilà venue la vengeance des *Men In Black* et, maintenant, le grand frisson du *Contact*. Pour certains, c'est là le signe évident d'une «préparation» psychologique visant à informer les Terriens de l'existence d'intelligences extraterrestres et de leur venue sur Terre. Pour d'autres, beaucoup plus prosaïques, il s'agit seulement d'un (excellent) filon commercial qu'il faut exploiter très rapidement et de façon massive.

Il ne faudrait pas non plus oublier que ces films véhiculent à chaque fois une idéologie particulière. Dans *Independance Day*, les extraterrestres veulent détruire l'humanité mais, grâce à la moralité et au courage des peuples réunis sous la houlette des Etats-Unis, il sera possible d'être sauvé. Comprenez : les U.S.A. sont les seuls qui savent ce qui est bon pour le reste du monde. Dans *Men In Black*, sous un mode humoristique

c'est la «différence» qui est expurgée : pour échapper à ce qu'il faut bien appeler une «épuration ethnique», il faut être conforme au modèle américain. *Contact* est tiré du seul roman qu'a écrit Carl Sagan, chantre de SETI et de la recherche de la vie extraterrestre mais farouche adversaire de l'étude des OVNI. Ici aussi, la volonté d'arriver à un consensus qui mélange subtilement la rationalité scientifique à l'irrationnel du New-Age n'est sans doute pas innocent.

Si tous ces projets sont destinés à préparer l'humanité à une rencontre avec une vie intelligente ailleurs dans l'univers, voire la conditionner à un contact sur Terre, il me paraît sain qu'une part, non négligeable, des faramineux bénéfices engrangés dans ces opérations commerciales, soit consacrée à des recherches en ufologie. Je doute cependant qu'il en soit jamais ainsi. Ce qui m'amène à penser que les intentions des producteurs sont strictement matérielles et qu'il faudrait peut-être cesser de fantasmer sur cette «initiation» progressive vers l'évidence extraterrestre.

Quoi qu'il en soit, ne gâchez pas votre plaisir de cinéphile, ni celui de lecteur d'*INFORESPACE*. Avec quelques jours d'avance, au nom de toute l'équipe de la SOBEPS, je vous prie d'accepter nos meilleurs voeux pour la prochaine année qui s'annonce et je me réjouis de vous retrouver bientôt parmi nos membres.

Michel Bougard,
Président.

RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS

En 1998, nous vous proposons deux numéros de la revue INFORESPACE (n° 96 et 97) aux conditions suivantes :

Cotisation membre	Belgique	France	autres pays
d'honneur	1.500 BEF	260 FRF	1.600 BEF
ordinaire	1.000 BEF	180 FRF	1.100 BEF

Pour ceux qui choisiront la formule de cotisation de membre d'honneur, nous rappelons qu'il s'agit là de la seule formule offrant la possibilité d'une carte de membre.

Tout versement est à effectuer au compte bancaire n° **210-0222255-80** de la SOBEPS, ou à son CCP n° **000-0316209-86**, avenue Paul Janson 74, B-1070 Bruxelles. Veuillez utiliser si possible le bulletin de versement ci-joint.

Pour la France et le Canada, nous vous rappelons que le versement doit se faire **uniquement par mandat postal international**, ou par transfert bancaire **MAIS AVEC LES FRAIS DE TRANSFERT BANCAIRE A VOTRE CHARGE.**

La réponse du ministre Poncelet

à une question parlementaire relative aux OVNI

Etant donné les multiples versions données dans la presse à propos du point de vue actuel de la Défense nationale (voir, dans ce même numéro, l'article de Michel Bougard), nous avons jugé bon de vous fournir, in extenso, la réponse telle qu'elle fut publiée par la Rédaction nationale, responsable de la publication officielle des interventions au Parlement belge. Cette réponse (document 969700625, département D 20), présentée à la mi-mai 1997, concernait la question n° 222 de Monsieur le Député Van Eetvelt (en date du 23 décembre 1996) :

« L'honorable Membre voudra bien trouver ci-après la réponse à ses questions.

1.a. Les vols exécutés par les Forces armées belges au cours de la période allant de novembre 1989 à mars 1991 étaient des vols classiques n'ayant pas pu être à la base de la série d'observations relevées à cette époque.

1.b. Une seule série d'observations d'OVNI a été imputée, avec une forte probabilité, à un fait précis. Plusieurs observations, relevées dans les environs de Namur/Gembloux le 18 octobre 1990 entre 18 heures 30 et 21 heures 30, ont ainsi été attribuées à un avion radar AWACS (Airborn Warning And Control System) exécutant, au cours de la période incriminée, des exercices répétés d'ap-proche dans un rayon de 25 km autour de l'aéroport de Gosselies.

2. Il n'est pas exceptionnel que des officiers de la Force aérienne visitent les installations et salles de contrôle de l'aéroport de Zaventem. Ces visites font même partie intégrante de la formation du contrôleur aérien militaire qui sera appelé à travailler par la suite avec ses collègues civils, et afin d'améliorer les conditions de sécurité dans un espace aérien commun fortement encombré. De plus, des membres de la Force aérienne, plus précisément la section MDC (Military Detachment for Coordination), travaillent dans des locaux attenant à la salle de contrôle civil, et ont donc des contacts journaliers avec les contrôleurs de Zaventem.

Les phénomènes d'échos radars non-identifiés sont des phénomènes physiques connus et observés fréquemment et, en particulier, lors de périodes d'inversion de la température entraînant des perturbations erratiques des ondes radars. De tels phénomènes aléatoires, relevés sans autre corrélation, ne peuvent en aucun cas être interprétés comme un signe suffisant pour envisager la présence d'OVNI.

a. Il n'est donc pas exclu que des officiers de la Force aérienne se trouvaient le 05 décembre 1989 dans la salle de contrôle de Zaventem. Cette présence n'est cependant pas exceptionnelle, et ces personnes ne peuvent actuellement plus être identifiées.

b. Cette présence de personnel militaire et l'observation d'échos radars non-identifiés n'ont pas fait l'objet d'un rapport car ils représentent des activités et des phénomènes courants.

3. L'aide apportée par la Force aérienne dans le cadre de l'étude des observations OVNI lors des années 1989 et 1991 a fait suite à une décision du Ministre de la Défense nationale. Cette décision, exceptionnelle et de portée limitée dans le temps, avait pour but d'apporter un soutien maximum à une tentative de meilleure compréhension et d'explication des nombreux phénomènes anormaux survenus au cours de ces années. Cette coopération n'a cependant jamais résulté en la création d'une cellule militaire d'étude de ces phénomènes.

a. L'armée belge ne dispose pas d'informations permettant d'éclaircir l'incident du 12 décembre 1989. Aucune corrélation n'a pu être établie avec un objet volant détecté dans cette zone [1].

b. Cet événement ainsi que d'autres observations survenues au cours de la période du 02 au 18 décembre 1989 ont fait l'objet d'un rapport récapitulatif adressé au Ministre de la Défense nationale, et dont copie est en annexe A.

4. Une déclaration faite à la presse en juillet 1990 a relaté les événements des 30 et 31 mars 1990 et a mis en évidence les conclusions tirées par la Force aérienne, notamment l'impossibilité de pouvoir identifier la nature et l'origine des phénomènes observés. Cette déclaration est jointe en annexe B [2]. Entre-temps, les études menées par l'Université Catholique de Louvain recherchant une explication scientifique du phénomène ne sont, à notre con-

---

[1] N.D.L.R. : il doit s'agir de la multitude de témoignages recueillis pour la nuit du 11 au 12 décembre 1989. Voir à ce propos : *Vague d'OVNI sur la Belgique. Un dossier exceptionnel* (*VOB 1*), Bruxelles, SOBEPS, 1991, pp. 82-113.

[2] Nous ne publions pas ici ce rapport : vous le trouverez dans *VOB 1*, pp. 225-236.

naissance, pas encore terminées[3]. D'autre part, aucun élément nouveau n'est survenu pouvant remettre en question le contenu de cette déclaration.

5. Les observations d'OVNI au cours des années 1989, 1990 et 1991 ont donné lieu à un total de six «scrambles», dont trois «F-16 scrambles» et trois «Islander scrambles».

a. 05 décembre 1989, de 18 heures 37 à 22 heures.

(1) La gendarmerie d'Eupen communique le témoignage de deux personnes, rapportant la présence d'OVNI à Henri-Chapelle, se dirigeant vers Welkenraedt et La Calamine. Malgré la présence de nombreux faux échos dans la zone concernée, les centres radars de Glons, Semmerzake, Zaventem et Maastricht font état de contacts et de corrélations intermittents.

(2) Malgré l'arrêt des observations visuelles de la part des témoins au sol, les F-16 en alerte reçoivent l'ordre de patrouiller dans la zone incriminée mais ne peuvent établir aucune corrélation entre les observations des témoins et une quelconque observation, radar ou visuelle, faite en vol [4].

b. 16 décembre 1989, de 22 heures 55 à 23 heures 23.

(1) De multiples témoignages de personnes résidant dans la Province du Limbourg font état de phénomènes étranges. Etant donné le nombre de témoignages concordants, et malgré l'absence d'une corrélation radar, la décision est prise de faire décoller les avions d'alerte (F-16).

(2) Les pilotes repèrent la présence au sol de projecteurs tournant à une fréquence fixe et dont la lumière se reflète sur les nuages.

(3) Cette observation est ensuite confirmée par la police de Diest qui rapporte la tenue d'un show laser à proximité d'un dancing situé dans les environs.

c. 30 mars 1990.

Ces événements ont été fortement médiatisés et ont donné lieu à une déclaration faite à la presse en juillet 1990. Cette déclaration est fournie en annexe B.

d. 14/15/16 avril 1990.

Ces scrambles ont été exécutés dans le cadre du support accordé par les Forces armées à la SOBEPS (Société Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux), lors du week-end d'observation OVNI organisé du 13 au 17 avril 1990. Les moyens mis à la disposition de la SOBEPS étaient un HS 748 de la Force aérienne et un Islander de la Force terrestre, et pouvaient être mis en oeuvre sur base d'une observation au sol, confirmée par la gendarmerie ou une équipe mobile de la SOBEPS [5]. Les résultats furent :

(1) 14 avril 1990 :
a. décollage : 23 heures 50
b. zone couverte : Perwez, Ramillies, Jodoigne
c. atterrissage : 01 heure 12
d. résultat : néant

(2) 15 avril 1990 :
a. décollage : 21 heures 33
b. zone couverte : Tienen, Beringen, Koersel, Berlooz, Ciney, Flémalle
c. atterrissage : 01 heure 40
d. résultat : néant

(3) 16 avril 1990 :
a. décollage : 19 heures 30
b. zone couverte : Eupen, Sprimont, Saint-Georges, Waremme, Tongeren, Visé
c. atterrissage : 23 heures 44
d. résultat : néant

Annexe A

INTERPRETATIONS POSSIBLES

1. Nombre de témoignages (02 au 18 décembre 89)

a. La Force aérienne est en possession de 12 témougnages : généralement communiqués par l'intermédiaire de la gendarmerie.

b. 2 témoignages ont été déposés par écrit à la Section VS 3 de l'EM Faé par le LtCol Amond et par le 1 SgtMaj Valenzano (annexes C et D) [6].

2. Observations communes (témoins)

En général, les témoins déclarent avoir observé :

a. Une forme triangulaire (angles arrondis).

[3] N.D.L.R. : il y a là une confusion. En effet, ces recherches ont été menées par le professeur Auguste Meessen (de l'Université catholique de Louvain) dans le cadre de ses recherches en ufologie et en collaboration avec la SOBEPS. A aucun moment l'Université catholique de Louvain n'a financé ou assuré une telle étude.

[4] N.D.L.R. : sous son aspect anodin, il s'agit là d'une information totalement inédite qui confirme qu'il s'est passé, durant les premiers jours de décembre 1989, plusieurs événements suffisamment troublants pour que la Défense nationale prenne diverses mesures et que les dirigeants de l'époque se documentent à propos de la SOBEPS (voir *VOB 1*, pp. 76-81).

[5] N.D.L.R. : cet épisode est relaté dans *VOB 1*, pp. 190-201.

[6] N.D.L.R. : ces deux témoignages ayant déjà fait l'objet de diverses publications, nous ne reprenons pas ici le détail de ces annexes (voir *VOB 1*, pp. 64-66 et 90-92).

b. Un éclairage identique, c'est-à-dire :
- trois phares aux extrémités du triangle;
- un gyrophare rouge au centre.

c. Les témoins sont formels : ce phénomène se déplace sans ou avec très peu de bruit (léger sifflement).

d. La vitesse de déplacement est ou bien très lente (extimation à ⊕ 50 km/h) ou bien extrêmement grande.

3. Observations radar

Après examen, il est impossible[7] de faire une corrélation entre les observations visuelles et certains échos-radars parasites qui étaient souvent provoqués par l'inversion thermique. Cette inversion était présente pendant la plus grande partie des observations.

4. Interprétations possibles

a. Réglements

(1) Gérant de l'espace aérien belge : Administration Aéronautique (Ministère des Communications).

(2) Utilisateurs / Contrôleurs selon l'endroit :
- Régie des Voies Aériennes (RVA - Ministère des Communications)
- Force aérienne (Ministère de la Défense nationale)

(3) Selon les règles en vigueur, les avions qui décollent d'un aérodrome belge peuvent voler au-dessus de la Belgique sans plan de vol pour autant qu'ils volent à vue (VFR - Visual Flying Rules). Chaque avion qui vient de l'étranger doit introduire un plan de vol.

(4) En vol de nuit, les vols VFR ne sont autorisés que pour les hélicoptères. Les autres aéronefs doivent obligatoirement introduire un plan de vol IFR (Instrument Flying Rules).

(5) Pratiquement toutes les observations d'OVNI ont eu lieu après le coucher du soleil. Donc, chaque mouvement aérien aurait dû être connu par la RVA et/ou les systèmes de contrôle de la Force aérienne.

b. F 117 A (STEALTH)

(1) Les USA n'ont jamais demandé l'autorisation de faire des vols expérimentaux au-dessus de la Belgique.

(2) De tels avions n'ont pas l'autorisation de voler dans le trafic aérien normal sans être équipés de réflecteurs radar. Ils doivent pouvoir être observés par les radars sinon ils poseraient un danger potentiel pour le trafic aérien.

(3) Ce type d'avion vole à une vitesse conventionnelle. Pour voler à de très basses vitesses telles que décrites dans les témoignages, ils devraient disposer d'un système de propulsion dirigeable (vectored thrust). Pour autant que nous soyons au courant, ceci n'est pas le cas. En tout cas, pour rester immobile ou pour voler à très basse vitesse, il faut développer une poussée plus grande que le poids de l'avion. Avec tous les systèmes de propulsion connus actuellement, ceci est impossible sans génération d'un bruit très important.

(4) L'Ambassade américaine a fait un communiqué de presse pour confirmer qu'il n'y a pas eu de vols F117A au-dessus de la Belgique.

c. RPV (Remotly Piloted Vehicles - Engins téléguidés)

(1) La Force terrestre a des RPV dans l'inventaire. Ce sont des Eperviers qui opèrent à Elsenborn.

(2) Ils ont effectué des vols du 23 au 27 octobre 89, y inclus un vol de nuit.

(3) Ils n'ont plus volé depuis le 27 octobre 1989.

(4) Il n'y a eu aucune demande d'une nation étrangère pour effectuer des vols RPV au-dessus de la Belgique.

(5) La vitesse d'un Epervier après le décollage est de l'ordre de 500 km/h. Il est très bruyant.

d. ULM (Ultra Light Motorised)

(1) Les ULM ne sont pas autorisés à voler la nuit.

(2) Ils sont très légers et très petits.

(3) Ils disposent d'un moteur qui fait du bruit.

(4) Il est peu probable qu'ils puissent produire suffisamment d'énergie pour allumer des phares comme décrits dans les témoignages.

e. AWACS

(1) L'AWACS est grand, fait du bruit et est très facile à observer au radar.

(2) Les AWACS introduisent un plan de vol s'ils opèrent au-dessus de la Belgique. Leur présence serait connue par les systèmes de contrôle.

(3) Au moment des observations-sol qui ont été rapportées à Glons, il n'y avait pas d'AWACS dans l'espace aérien belge.»

Michel BOUGARD

[7] N.D.L.R. : ce n'est pas nous qui soulignons ...

Va-t-on vers un révisionnisme ufologique ?

Je ressens un profond malaise chaque fois que je prends connaissance d'analyses sur la *vague belge*. Il s'y mêle une certaine inquiétude et une exaspération quand ces critiques proviennent d'un manque d'information (voire d'une déformation des données). Mon inquiétude apparaît quand je prends connaissance de commentaires interprétant l'ensemble de ces données de manière radicalement différente de celle que mon expérience et ma mémoire l'avaient fait.

Le journaliste Jean Lacouture a écrit [1] : *"Autour de l'événement le plus "pur", le plus net de contours en apparence, prolifère la formida-ble viscosité des possibles."* La *viscosité des possibles* évoquée par J. Lacouture n'a pas manqué d'envahir les commentaires de tous ceux qui, de près ou de loin (surtout chez ceux qui observèrent cela de loin, d'ailleurs), ont approché les faits et les analyses de la vague belge. Cela va de l'hypothèse ad hoc où chaque affaire est expliquée séparément, en dehors du contexte général (on commence par imaginer un survol de prototype américain, bientôt relayé par des ULM, des dirigeables nouveaux, des méprises astronomiques, et ensuite la rumeur assurerait le ciment nécessaire à créer l'illusion d'un ensemble de cas cohérents), à la quasi-négation du caractère original des observations décrites [2].

Mes impressions restent aujourd' hui quelque peu amères. Ainsi, quelle que soit l'importance des faits répertoriés, les dossiers OVNI ne constituent qu'un sujet de controverse relativement banal où les mêmes arguments sont rabâchés depuis des décennies. L' inertie des uns, l' incompétence et le conservatisme des autres, vont peut-être gâcher une occasion d'enfin sortir l'ufologie de son ghetto.

Plus le temps passe, plus le souvenir de ces moments réellement extraordinaires s'efface. Et plus tous ceux qui restaient silencieux à l'époque se sentent obligés de nous faire part aujourd'hui de leurs avis définitifs.

Il me reste cependant en mémoire des moments ineffables. Comme ces soirées où dans une atmosphère enfiévrée nous suivions de minute en minute la progression des observations dans une région donnée. Comme le regard de ces témoins, effarés par ce qu'ils venaient de voir, surpris par l'opposition entre le caractère imposant de la masse qui les avait survolés et le silence de cette évolution. Mais comment convaincre ceux qui ont décidé que l'histoire était à réviser ?

Mémoire. Histoire. Dans un article pertinent [3], Pierre Vidal-Naquet se demandait comment on passait de la mémoire individuelle à l'histoire, celle-ci étant une mémoire sélec-tive et construite ? Il existe une histoire qui se construit contre la mémoire, cette dernière ne se confondant que rarement avec la réalité. Il est par ailleurs normal (c'est même une caractéristique de nos sociétés pluralistes et démocratiques) qu'il apparaisse, pour reprendre l'expression de Vidal-Naquet, une *brutalité organisée des mémoires*. Il existe de multiples exemples où se forme un lien entre la science, l'idéologie, et la mémoire de faits réels, étroitement mêlés à des données imaginaires. Dorénavant, la vague belge appartient à ces affaires qui parsèment l'histoire de l'ufologie. Peut-être même qu'avec le temps, d' ici quelques années, elle constituera un sujet aussi controversé et définitivement non élucidable que l'affaire de Roswell.

Afin d'aider les futurs historiens qui, vers 2030, s'acharneront (peut-être?) à rechercher leur vérité dans l'enchevêtrement des mémoires défaillantes (ou définitivement perdues), des dossiers éparpillés[4], et des documents encore accessibles, il faut que nous restions attentifs à toutes les dérives «révisionnistes» en dénonçant, chaque fois que cela

---

[1] Jean Lacouture, Bruit et information, pp. 19-30, in *Le genre humain*, Fayard, Paris, numéro 5 intitulé "La rumeur", 1982.

[2] C'est notamment le cas chez un jeune astrophysicien rattaché à l'Institut d' Astrophysique de Liège qui refuse la valeur du témoignage humain en matière d'OVNI sauf quand il s'agit du sien : il a pu observer un survol d'avion AWACS et, depuis, il ne fait plus aucun doute pour lui que cet appareil est bien la cause des erreurs de perception que nous, pauvres naïfs que nous sommes, continuons d'appeler OVNI (voir la revue *Athena*, n°102, juin 94, pp.4-7).

[3] Pierre Vidal-Naquet, Mémoire et histoire, in *La Recherche*, n° 267, juillet-août 1994, 25, pp. 726-729.

[4] La sauvegarde des archives ufologiques est une priorité qui échappe à la plupart de ceux qui travaillent (ou ont travaillé) sur la question des OVNI. A la SOBEPS, nous sont sensibles à l'intérêt de préserver des documents parfois jugés comme inutiles mais qui éclaireront l'historien du futur sur les procédures d'enquête et nos façons de faire en général. Dans cette perspective, nous envisageons de créer une bibliothèque d'images d'interviews filmées de témoins. Pour que dans vingt ans on ne vienne pas propager la rumeur que la SOBEPS a «inventé» ces témoi-gnages.

est possible, les tentatives de désinformation (volontaires ou non) et la méconnaissance des dossiers si patente chez de nombreux ufologues.

Par deux exemples particulièrement nets, ce numéro d' *Inforespace* va illustrer mes propos. Il y a d'abord la controverse à propos d'une partie des témoignages des gendarmes d'Eupen dans la soirée du 29 novembre 1989. La longue analyse critique proposée par Auguste Meessen est un bon exemple de cette remise en ordre des témoignages attaqués, souvent insidieusement, par certains chercheurs qui con-fondent pinaillage et souci du détail. L'autre affaire est relative à la propagation d'idées fausses et à la déformation (ou l'omission) de données communiquées récemment par le cabinet du ministre de la Défense nationale, Jean-Pol Poncelet.

En mai 1997, le ministre de la Défense nationale donnait la réponse officielle de ses services à une question parlementaire déposée cinq mois plus tôt par le député Van Eetvelt. Celle-ci concernait plusieurs points liés à la vague d'observations d'objets volants non identifiés (OVNI) au-dessus de la Belgique surtout entre l'hiver 89/90 et le printemps 91. Si la presse s'est fait l'écho de certains éléments de cette réponse, la SOBEPS constate qu'il subsiste quelques ambiguïtés et confusions qu'elle tient à éclaircir ici.

En effet, la plupart des journaux qui ont évoqué ce rapport de la Défense nationale concluaient que les militaires présentaient une fin de non-recevoir définitive à toute recherche sur les OVNI. Dans la foulée, les journalistes semblaient laisser entendre qu'il était maintenant possible d'expliquer les observations par des méprises (ce que le communiqué des militaires dément), et ils en profitaient pour avancer la dernière explication du jour : le LoFLYTE (qui n'est absolument pas évoqué dans le texte lu au Parlement). Devant de tels amalgames qui provoquent une grave désinformation, nous avons fait diffuser un communiqué par l'intermédiaire de l'agence Belga. A l'exception du *Soir* qui en répercuta certains aspects [5], ce texte ne trouva aucun écho dans la presse. Pour bon nombre de citoyens belges, il est ainsi devenu certain que les militaires ont enterré le dossier OVNI et que les «triangles» observés par des milliers de témoins entre 1989 et 1991 n'étaient que des prototypes de LoFLYTE.

Afin de vérifier le bien-fondé de nos commentaires, je renvoie le lecteur au texte intégral de la réponse telle qu'elle fut effectivement officiellement publiée.

La réponse du Ministre Poncelet confirme que l'aide apportée par la Force aérienne dans le cadre de l'étude de ces observations d'OVNI a bien été décidée par le ministre de la Défense nationale de l'époque, M. Guy Coëme.

En mars 1990, ce dernier avait autorisé la Force aérienne à mettre toutes les informations en sa possession à la disposition de la SOBEPS. Cette collaboration n'a jamais débouché sur la constitution d'une cellule de recherche officielle (militaire ou civile). Actuellement, les recherches entreprises sont le fait de membres du comité scientifique de la SOBEPS qui, à titre individuel, bénéficient du soutien logistique de divers organismes militaires ou institutions universitaires.

Du document émanant du cabinet du ministre Poncelet il ressort que la plupart des observations OVNI portées à la connaissance de la Défense nationale restent inexpliquées. D'autre part, les experts militaires consultés continuent à exclure toutes les hypothèses «conventionnelles» généralement proposées :

- Les vols de nuit ne pouvant se faire qu'avec l'autorisation de la Régie des Voies Aériennes, on doit exclure tout vol nocturne d'appareil conventionnel.

- Les avions de type STEALTH (F-117) n'ont pas l'autorisation de voler dans le trafic aérien normal sans être équipés de réflecteurs radars. De plus, ils génèrent un bruit important et volent à des vitesses classiques pour des chasseurs. La Défense nationale confirme qu'à aucun moment les Etats-Unis n'ont envisagé ce type de survol de la Belgique. Ajoutons encore que leur vitesse minimale est de 270 km/h.

- Les engins téléguidés (R.P.V.) n'ont volé au-dessus du territoire belge qu'en octobre 1989, <u>avant</u> le début de la vague. Ils n'ont plus volé depuis le 27 octobre 1989. Par ailleurs ces petits engins sont très bruyants et volent aux environs de 500 km/h.

- Les U.L.M. ne sont pas autorisés à voler de nuit. De plus, ils sont eux-aussi bruyants et leur puissance réduite interdit toute possibilité d'allumer des phares aussi puissants que ceux observés sur les OVNI.

- Les AWACS (Airborn Warning And Control System) sont des avions conventionnels, faciles à repérer visuellement et au radar. Chaque vol d'AWACS s'accompagne d'un plan de vol. Le cabinet du ministre Poncelet confirme qu'au moment où des ob-

[5] Voir : Christian LAPORTE, La SOBEPS veut approfondir la question. La réponse du ministre Poncelet ne satisfait pas les ufologues, in *Le Soir*, du 12 juin 1997.

servations au sol d'OVNI étaient signalées aux radaristes de Glons, il n'y avait pas d'AWACS dans l'espace aérien belge.

A cette liste d'hypothèses à rejeter pour expliquer les OVNI observés au-dessus de la Belgique, il convient d'ajouter une autre encore (trop) souvent proposée dans la presse. Depuis l'été dernier il est ainsi régulièrement question d'un avion américain particulièrement sophistiqué et ultra-secret : le LoFLYTE.

De sources diverses (UFOCOM, INTERNET), il est aujourd'hui certain que ce projet d' «aile volante» développé par l' *Accurate Automation Corporation* pour la NASA et l'U.S.Air Force n'était sans doute pas encore au stade de projet en 1989/90. En septembre 1996, il y avait encore des essais en turbine d'une maquette d'un LoFLYTE (ces essais eurent lieu au Chattanooga Challenger Center de l'Université du Tennessee). Fin 96, on envisageait la construction d'un LoFLYTE (pour Low-Observable Flight Test Experiment) subsonique d'un peu plus de 7 m d'envergure destiné à voler vers la fin 97, début 98. L'objectif étant la préparation d'un appareil qui pourrait voler à Mach 5 et qui aurait les dimensions d'un appareil classique. Les premiers essais du LoFLYTE concerne un prototype de 2,5 m d'envergure, téléguidé (engin du type R.P.V., sans pilote) : ces essais, non confirmés, n'ont pu se faire qu'au plus tôt fin 96, uniquement au-dessus de certains sites particuliers des Etats-Unis. Invoquer ce type d'engin pour expliquer la vague belge d'OVNI entre 1989 et 1991 est dès lors impossible.

Contrairement à ce qui semble avoir été compris par certains, la réponse du ministre Poncelet ne constitue donc pas une clôture définitive du dossier. Certains événements ont pu être expliqués. Ainsi, Auguste Meessen, membre du comité scientifique de la SOBEPS et professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain, a pu montrer que les étranges échos radars enregistrés par des F-16 avaient très probablement une origine météorologique. D'autres constituent par contre encore des thèmes de recherche approfondie. Il en va ainsi d'une photographie d'OVNI qui fit, dernièrement, l'objet d'un colloque organisé conjointement par la SOBEPS et l'Ecole Royale Militaire, et qui réunissait plusieurs spécialistes internationaux.

Les conclusions du rapport du ministre Poncelet mettent également en évidence combien les caractéristiques des témoignages du personnel militaire et de la gendarmerie sont identiques à celles des centaines de cas enregistrés par la SOBEPS. La cohérence de ces éléments toujours non expliqués attestent, s'il fallait encore le démontrer, de l'originalité de la problématique OVNI.

Ces divers articles de presse s'inséraient, par ailleurs, dans la «commémoration» du cinquantenaire des observations d' OVNI. Les nombreux textes et dossiers publiés à cette occasion n'ont fait que confirmer cette évidence : rien n'a vraiment changé en 50 ans. Aujourd'hui comme hier on trouve pêle-mêle le meilleur et le pire, la critique sensée et l'amalgame ridicule, les enquêtes sérieuses et des fables invérifiables. Devant un tel gâchis certains n'hésitent pas à crier au complot et à une vaste manipulation des esprits par une désinformation organisée.

Je n'ai pas ces tendances à la paranoïa, et je crois plutôt à l'incompétence de ceux qui sont chargés de nous informer qu'à leur volonté de mentir et tromper l'opinion. Le combat pour une information complète et non dénaturée est une action citoyenne qui doit être permanente et sans exclusive. En matière d'information sur l'ufologie et les témoignages d'OVNI, il est temps aussi de revoir les pratiques obsolètes qui entretiennent (à tort, j'ose encore l'espérer) cette suspicion quant au souhait d'en savoir vraiment plus.

Michel BOUGARD

ERRATA

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser un désagréable incident technique qui a complètement dénaturé l'article *Considérations ufologiques* (de Nick Pope) publié dans le n° 94 d' *Inforespace* (pp. 56-64). En effet, un changement de dernière minute de la mise en page de ce numéro nous a malencontreusement fait utiliser un texte en cours de traduction et non complet dont la lecture était, souvent, difficile sinon impossible. Pour les lecteurs intéressés, nous tenons à leur disposition la version anglaise de cet article.

Etude approfondie et discussion

de certaines observations du 29 novembre 1989

A. Meessen, professeur à l'U.C.L.

Les nombreuses observations du 29 novembre 1989 ont permis de prendre rapidement conscience du caractère exceptionnel de la "Vague d'OVNI sur la Belgique". J'en ai fait rapport dans le premier des deux livres de la SOBEPS, portant ce titre (VOB.I.11-49). L'observation la plus remarquable de cette soirée était celle des **gendarmes von Montigny et Nicoll** de la brigade d'Eupen, mais récemment, elle a fait l'objet d'une contestation assez virulente. Ceci m'a conduit à faire **une nouvelle étude** de ce cas. Dans cet article, on trouvera les objections soulevées, la transcription des différentes interviews des témoins, des données mesurables complémentaires et un ensemble d'arguments rationnels. La **discussion** qui s'est développée est remarquable en elle même, puisqu'elle a été franche et directe, mais sereine. En fin de compte, le cas est renforcé, mais chacun pourra en juger lui-même.

Rappelons d'abord ce qui s'est passé, en nous basant sur les informations recueillies en décembre 1989 et publiées en 1991. A peu près une demi-heure après le coucher du soleil, les deux gendarmes roulent sur la route N68 qui mène d'Eupen à la frontière allemande. *Vers 17h20,* ils découvrent un mystérieux objet qui se tient **immobile** à environ 120 m au-dessus d'une prairie. C'est un triangle isocèle, dont deux coins sont coupés, perpendiculairement à la base. Celle-ci mesure 30 à 35 m. La face inférieure de l'objet est plane et horizontale, tandis que son bord latéral est vertical et de hauteur constante. La couleur est sombre, mais près des coins, il y a trois énormes "phares", d'environ 2 m de diamètre Ils sont encastrés et projettent vers le bas **une lumière blanche, très intense**. Sur la prairie, il en résulte une tache éclairée, d'environ 60 m de diamètre. Puisque le centre de cette tache se trouve à environ 50 m de la route, la distance d'observation est de l'ordre de 130 m. Au centre du triangle, les gendarmes discernent un "gyrophare" rouge, nettement moins intense.

Après peu de temps, l'objet se met en mouvement, parallèlement à la route et pointe en avant. Même maintenant, on n'entend pas de bruit. Un peu plus loin, l'engin s'arrête et **rebrousse chemin** pour se diriger vers la ville d'Eupen et la survoler à basse altitude. Pendant tout ce temps, les gendarmes suivent l'objet à distance, sur une route de crête quasi-parallèle à la N68, mais le "vol" de l'objet est également observé par **sept autres témoins indépendants**. Les gendarmes demandent par radio à la caserne d'Eupen qu'on prenne des renseignements auprès des bases militaires, mais on refuse, parce que le récit est tellement incroyable qu'on croit à une blague. Arrivés au croisement de la rue haute et de la route de Herbesthal, les deux gendarmes se rendent rapidement à la caserne, toute proche, afin de convaincre celui qui était chargé des communications. Ils reviennent de suite sur la route de crête et voient que l'OVNI se dirige vers le barrage de la Gileppe. Ils le suivent et constatent qu'il **s'arrête et reste immobile près de la tour éclairée** de la Gileppe.

Observant l'objet à partir de la hauteur de Kortenbach, à plus de 4 km, ils ne peuvent discerner qu'une lumière quasi-ponctuelle, mais maintenant, elle produit un phénomène très étrange. Des deux côtés émergent simultanément et horizontalement, de manière symétrique, **deux faisceaux lumineux**, rougeâtres. Ils ont des bords parallèles et sont assez fins, mais suffisamment lumineux pour être discernables à grande distance. Ils ont une longueur bien définie, les extrémités étant marquées par des "**boules rouges**". Celles-ci s'écartent fortement, et reviennent ensuite vers l'objet. Elles tournent pendant quelque temps autour de celui-ci. Puis, tout recommence de la même manière. Ce "spectacle" s'arrête finalement et l'OVNI disparaît à *19h23,* en s'éloignant sans aller vers la gauche ou la droite. Les observations des gendarmes ont donc duré **deux heures** et pendant la seconde partie, ils ont vu surgir un **second objet** non identifié. Il est parti rapidement, mais il a été observé aussi par d'autres.

La SOBEPS a pu collecter environ 150 témoignages d'observations d'OVNI, faites le 29 novembre 1989 à différents endroits de la province de Liège. Tout cela est extraordinaire et sans doute unique dans toute l'histoire de l'ufologie. Par conséquent, cela constitue aussi une cible privilégiée pour ceux qui se déclarent "**sceptiques**" par rapport au phénomène OVNI, mais qui sont en fait des opposants de l'hypothèse extraterrestre.

Le 17 décembre 1996, on me fit part de l'affirmation que la "boule lumineuse" au-dessus de la Gileppe n'aurait été rien d'autre que **la planète Vénus**. Le 27 décembre 1996, on y ajouta qu'au début de leurs observations, les gendarmes auraient vu simplement un engin conventionnel, probablement **un ULM**.

J'ai alors entrepris une **nouvelle étude**, pour vérifier si ces déclarations étaient justifiées ou non. J'ai réinterrogé les gendarmes, rassemblé des informations complémentaires et répondu aux objections par des arguments de type scientifique. Toutes ces données ont été communiquées aux participants du débat et à une dizaine d'observateurs. **La discussion** a duré plus d'une demi année.

La *première partie* de cet article présente la synthèse des résultats de la nouvelle étude et des discussions menées jusqu'au **8 avril 1997**. Le texte qui suit est essentiellement celui que j'avais envoyé à cette date aux participants et observateurs, avec quelques modifications pour le rendre plus facilement accessible à toute autre personne. La *seconde partie* fournit la transcription des interviews des gendarmes, réalisées en décembre 1989 et en janvier 1997. La *troisième partie* présente la "suite et fin" de la discussion, à la date du **5 juillet 1997**. La *quatrième partie* résume les dernières informations complémentaires.

1. La première synthèse

Le point de départ

La lettre du 17 décembre I989 m'a fort surprise, aussi bien par sa forme que par son contenu. Elle venait de M. *Paul Vanbrabant,* cofondateur du NUFOC (National UFO Center) qui avait surgi au moment de la vague et où l'on avait mené pendant quelque temps des enquêtes dans la partie néerlandophone du pays. La lettre comptait 3 pages et commençait par une déclaration accusatrice. Après une *recherche superficielle* (niet grondig onderzoek), on serait arrivé à la **conclusion injustifiée** que "d'une part, on ne pouvait *pas* trouver d'explication conventionnelle du phénomène observé et d'autre part, qu'au moins *deux* objets (ou phénomènes) ont circulé au-dessus de la région d'Eupen". L'auteur de la lettre, affirmait que la lumière au-dessus de la Gileppe était **la planète Vénus** et que le "second objet" était donc le seul qui restait encore "non identifié". Il était même suggéré que cela permettrait d'expliquer toutes les autres observations d'OVNI de la même soirée. L'accusation était grave : "Même pour les observations les plus importantes, on a commis **des fautes** (zijn er fouten gebeurd in het onderzoek). Ceci met en doute les autres enquêtes et rapports et demande une nouvelle étude approfondie... Des hypothèses qui avaient été exclues doivent être revues dans le nouveau contexte."

Voici les arguments avancés, en les ordonnant : (1) Des programmes astronomiques auraient démontré que "Vénus se trouvait... **dans la direction d'observation**, avec une très forte magnitude". (2) Le ciel était parfaitement dégagé et "la thèse que les deux gendarmes n'auraient **pas vu** la planète est fortement douteuse". (3) Les gendarmes ont interrompu leurs observations, lors du passage à la caserne d'Eupen. Ceci les aurait amené "à **supposer** après leur arrivée à Kortenbach qu'ils voyaient au loin le même objet/phénomène au-dessus de la Gileppe" que celui qu'ils avaient découvert de l'autre côté de la ville. (4) Les gendarmes ont seulement vu une **boule lumineuse**, dont des rayons lumineux *semblaient* émerger de temps en temps (een heldere lichtgevende bol waaruit, schijnbar, met onregelmatige pulsen, lichtstralen leken weg te schieten). Cette description n'est pas exacte, mais l'auteur de la lettre se permettait de lancer des piques : "des astronomes et normalement aussi les ufologues, sont bien au courant des **effets visuels** qu'une planète de la magnitude de Vénus peut produire près de l'horizon". Ils étaient attribués (sans preuves) à des "réfractions de la lumière dans notre atmosphère polluée".

Un copie de la lettre était envoyée à 16 autres personnes et elle contenait **une menace**. Si M. Vanbrabant (analyste à la Kredietbank) n'avait pas obtenu de réponse avant la fin de janvier 1997, il diffuserait un document à la presse, aux groupements ufologiques les plus importants et sur des sites adéquats d'Internet, pour dénoncer "l'information fautive" contenue dans le livre de la SOBEPS. L'auteur ne se contentait donc pas d'écrire qu'il "mettait en **doute** aussi bien les observations des gendarmes que les conclusions qui en ont été tirées". Il affirmait que les vérifications astronomiques, effectuées avec le Dr. *Ronny Blomme,* astrophysicien à l'Observatoire Royal, lui permettaient de "présenter **des preuves suffisantes** pour expliquer les observations des gendarmes com-me étant dues à la planète Vénus".

J'ai appris plus tard que *Paul Vanbrabant* avait remarqué la présence de Vénus au cours de l'été 1996. Il l'avait signalé à *Wim Van Utrecht,* responsable de Caelestia (A research & publication project for unidentified aerial phenomena) qui préparait un article sur la "**vague belge**" pour un livre, édité en Angleterre à l'occasion des 50 années d'ufologie (1947-1997). Dans la lettre de M. *Vanbrabant,* le nom de M. *Van Utrecht* apparaissait dans la liste de ceux qui en recevaient copie. Je savais qu'il combattait l'hypothèse extraterrestre, mais rien de plus.

Dès le lendemain de la réception de la lettre, j'ai téléphoné à M. *Vanbrabant* pour lui dire que je trouvais **l'hypothèse de Vénus** intéressante en elle-même,

qu'il fallait l'examiner et que je m'engageais à le faire. J'exprimais cependant très nettement ma réprobation vis-à-vis de la méthode des menaces. Elle n'est pas d'usage dans les relations humaines et certainement pas en sciences !

Pour que la recherche puisse s'effectuer dans de bonnes conditions, je demandais une copie des données astronomiques qui semblaient justifier sa démarche. Je donnais l'assurance que **les résultats** de mon étude seraient présentés (quels qu'ils soient !) lors d'une réunion semi-publique. Différentes personnes intéressées par ce problème y seraient donc invitées, bien qu'on garderait un cadre limité. La réunion a seulement eu lieu le **22 février 1997**, pour des raisons d'agenda de certaines personnes.

Les vraies données astronomiques

Pendant les derniers jours de l'année 1996, j'ai déjà vérifié comment le ciel devait se présenter au cours de la soirée du 29 novembre 1989, quand on regardait de l'endroit où se trouvaient les gendarmes vers le barrage de la Gileppe.

Je l'ai fait au moyen du programme "Tellstar" et j'ai reporté les données numériques sur un diagramme, pour faire apparaître **les trajectoires apparentes** du Soleil et de Vénus (figure 1 page suivante).

J'y ai également indiqué la direction de la tour éclairée, audessus de la quelle la "lumière" s'était immobilisée. J'ai déterminé cette direction par une mesure très précise, effectuée sur une carte géographique à grande échelle (IGN, 1/10.000).

Cette direction correspondait à 205°. Un des gendarmes avait dit que la "lumière" se trouvait *un peu à gauche* de la tour, mais au moment de leur arrivée à la chapelle de Kortenbach, vers 18h30, Vénus se trouvait *à droite* de la tour. Il y avait donc déjà **un écart d'au moins 10°**. Il a seulement pu augmenter, puisque Vénus se déplace vers la droite par rapport à la Terre. Ceci n'était pas en faveur de l'hypothèse de Vénus.

Je me demandais dès lors si les données du Dr. *Ronny Blomme,* travaillant à l'Observatoire Royal étaient différentes des miennes. M. *Vanbrabant* me les envoya le 10 janvier. C'étaient des cartes globales du ciel, entre 16h15 et 21h, temps universel.

Les données pour Vénus y étaient indiquées sous forme numérique, en tenant compte des effets de la réfraction atmos-

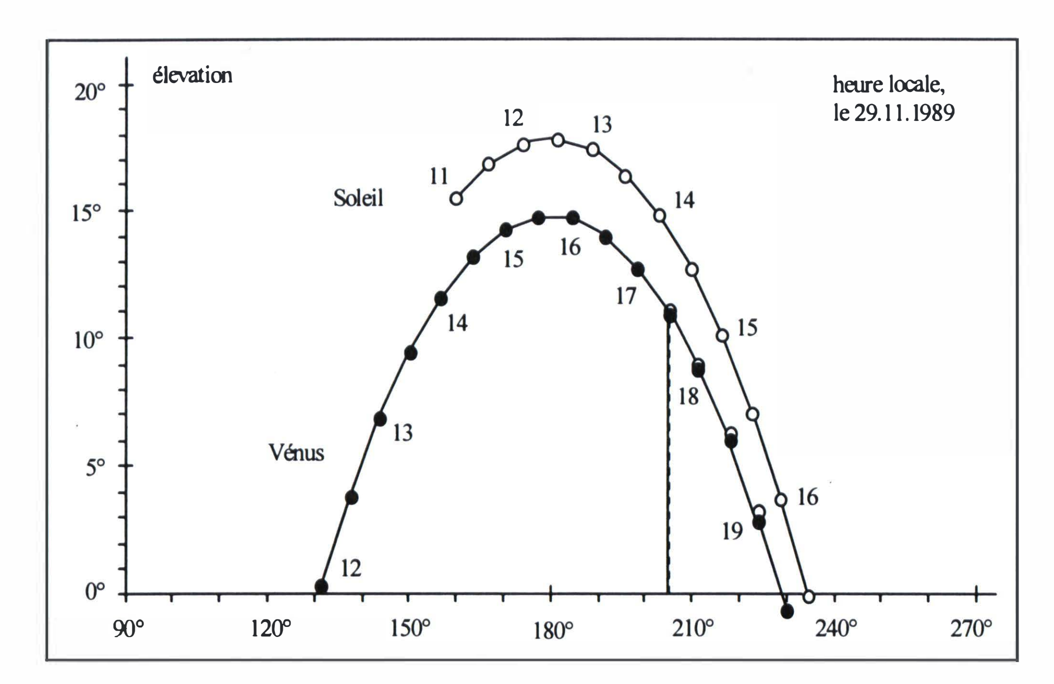


Figure 1 : Trajectoires apparentes du Soleil et de Vénus, vus à partir de Kortenbach, près d'Eupen. Les chiffres correspondent aux heures du passage et le trait interrompu à la direction de la tour éclairée.

phérique qui relève les corps célestes près de l'horizon. Les contestataires ont oublié cependant d'y ajouter une heure, pour obtenir l'heure locale. Avec cette correction, l'accord était bon. Les cercles ouverts de la figure 1 sont ceux de M. Blomme et les cercles noirs sont les miens. La trajectoire apparente de Vénus n'est pratiquement pas modifiée par la réfraction atmosphérique, mais la correction temporelle changeait les données du problème.

Les observations des gendarmes

Rappelons que *von Montigny et Nicoll* ont découvert l'OVNI vers 17h20. Ils ont décrit la forme de l'objet, les lumières émises et son étonnant comportement (VOB.I.17).

Ce n'était pas un objet de type connu, mais il n'était encore impensable qu'une confusion astronomique ait pu avoir lieu, comme l'affirmait M. *Vanbrabant,* puisque les gendarmes avaient interrompu leur poursuite.

Mon enquête initiale ne justifiait pas cette hypothèse, mais j'estimais qu'elle méritait d'être examinée à fond.

Le rapport qui a été publié était assez bref, puisqu'il se situait dans le cadre de l'ensemble des événements du 29 novembre 1989. L'objectif était en effet

de démontrer que la vague avait débuté d'une manière fulgurante, en donnant assez d'exemples concrets pour qu'on puisse juger du nombre et de la qualité des observations, ainsi que de **la cohérence du phénomène**, malgré la diversité de ses manifestations. Malgré cela, le rapport contenait des éléments qui étaient incompatibles avec l'hypothèse de Vénus.

J'avais signalé qu'en revenant à la route de crête, après le passage à la caserne d'Eupen, les gendarmes "revoient l'OVNI. Il **se déplace** vers le barrage de la Gileppe" (VOB.I.23).

Quand les gendarmes sont arrivés à la petite chapelle de Kortenbach, ils voient que "l'objet **s'est immobilisé**... un peu à gauche de la tour éclairée". Cette tour a une hauteur de 77 m et fournit à ceux qui montent en haut, une large vue panoramique du Lac et des environs.

Les gendarmes se trouvaient à 4,6 km de là, mais cela ne devait pas les empêcher de voir qu'il y avait une lumière très brillante, restant "**parfaitement stationnaire**" près de la tour. Le déplacement vers la Gileppe, l'arrêt et la longue période d'immobilité excluraient une confusion astronomique, mais l'élément le plus décisif provenait de ce que j'appellerai le "**phénomène des boules rouges**".

J'avais fait un rapprochement entre cette observation et une autre, où un OVNI a également produit un faisceau horizontal à bords parallèles, dont la longueur variait de manière progressive (VOB.I.24).

J'ai proposé que ces faisceaux pourraient résulter de l'action d'une radiation ionisante (de type laser), produisant **un plasma lumineux et electriquement conducteur**.

L'ensemble pourrait donc former une antenne dipolaire pour émettre des ondes électromagnétiques de très basse fréquence.

En effet, les faisceaux semblaient atteindre une très grande longueur, de l'ordre d'un kilomètre, quand ils étaient entièrement déployés. Les estimations des deux gendarmes étaient différentes, mais cela n'avait rien d'étonnant, puisque l'obscurité ne permettait pas de faire des comparaisons de longueurs.

La durée des mouvements horizontaux et l'intervalle de temps entre les "émissions" successives étaient de l'ordre de plusieurs minutes.

En outre, il était évident que les deux gendarmes avaient observé ce "spectacle" avec beaucoup d'at-tention.

Combinant ces données avec tout ce que je savais des technologies connues, des phénomènes atmosphériques et des mécanismes de la perception, je me sentais obligé de conclure : "**je ne vois pas d'explication conventionnelle**".

Pourtant, il fallait maintenant réinterroger les deux gendarmes, pour voir si l'hypothèse était acceptable ou non. Si je pouvais l'étayer de manière rationnelle, **je n'hésiterai pas** à le reconnaître publiquement. J'en ai fait la preuve par l'analyse des enregistrements radar des chasseurs F-16 au cours de la nuit du 30/31 mars 1990 et celle des observations visuelles d'autres gendarmes qui ont déclenché cette intervention de la Force Aérienne (VOB.II.387-414).

Seule la vérité est importante. Si l'hypothèse de Vénus devait se justifier pour le 29 novembre 1989, cela **ne changerait rien d'ailleurs au problème de fond** qui résulte de l'ensemble des observations d'OVNI, mais chaque cas doit être examiné avec soin. J'attends de chacun la même probité intellectuelle et donc aussi des contestataires.

La nouvelle enquête

Pour commencer, j'ai ajouté trois arguments à ceux que M. *Vanbrabant* avait présentés pour que l'on considère la possibilité d'une confusion astronomique. (1) Puisque l'OVNI s'était déplacé lentement, avec des **lumières blanches très intenses**, permettant de le suivre facilement à distance, les gendarmes s'attendaient à cet aspect, sans se méfier de Vénus. (2) Ils ne devaient pas s'étonner non plus de **l'immobilité** de la "lumière" près de la tour et de **l'absence de bruit**, puisqu'ils avaient constaté ces caractéristiques au début de leurs observations. (3) Les gendarmes ont signalé que l'OVNI s'est finalement éloigné pour disparaître à l'horizon vers 19h30. C'était justement **le moment du coucher de Vénus** (figure 1). Cela pouvait être une coïncidence, mais méritait certainement beaucoup d'attention.

Entre-temps, j'avais reçu un courrier de M. *Jacques Bonabot* qui dirige le GESAG (Groupement d'Etude Sciences d'Avant-Garde). C'était la copie d'une lettre qu'il envoya le 27 décembre 1996 à M. *Vanbrabant,* en réponse à sa lettre du 17 décembre. Je constatais avec étonnement que M. *Bonabot* mettait en cause le caractère exceptionnel de **la première partie** des observations de von Montigny et Nicoll. Le seul argument contenu dans sa lettre était : "**c'est trop beau être vrai**". Il était mentionné, par ailleurs, que le lac de la Gileppe n'est pas visible à partir de la hauteur de Kortenbach. Cela résultait d'un relevé, effectué au moyen d'une carte géographique, mais les gendarmes ont seulement dit qu'ils ont vu une lumière stationnaire **au-dessus** du lac de la Gileppe.

Suite à ma demande téléphonique, M. *Bonabot* m'a fait parvenir deux courriers, datés du 13 et 27 janvier. J'apprenais ainsi qu'il avait déjà contesté l'étrangeté de la première phase

des observations de von Montigny et Nicoll en juin 1996. Partant du fait que l'OVNI avait rebroussé chemin (VOB.I.18) et de l'idée qu'il pourrait s'agir d'un engin conventionnel, M. Bonabot avait cherché à savoir s'il y avait une **ligne à haute tension** dans ces parages. Il en trouva une sur une carte de la région et il en déduisait audacieusement que "**tout** semble correspondre à un petit engin... bien terrestre... dont le pilote se trouve tout à coup confronté avec un dangereux obstacle". Appelons cela **l'hypothèse d'un ULM**. Nous y reviendrons.

De mon côté, j'ai d'abord vérifié que de Kortenbach, on ne voit pas le Lac de la Gileppe (à la pointe Fraîtis), mais que **la partie éclairée de la tour panoramique** était visible, malgré la pointe rocheuse intermédiaire (de la Piérreuse) qui sépare les vallées de Vesdre et de la Gileppe. J'utilisais une carte à grande échelle (IGN, 1/10.000). Le point important était que le sommet de la tour panoramique était un peu plus haut (d'environ 50 m) que la hauteur de Kortenbach, où se trouvaient les gendarmes. Les sommets rocheux derrière la tour situaient l'horizon à une élévation angulaire de 1°. Le problème des "lignes de haute tension" a été résolu en me rendant sur place, mais je détaillerai cela plus loin.

Les données astronomiques et topographiques ont été présentées à la réunion du 22 février, mais celle-ci devait être consacrée surtout à l'écoute des enregistrements des différentes **interviews des gendarmes**. Ils étaient en allemand, mais accompagnés d'une traduction française, présentée simultanément par rétroprojecteur. Il me semblait important, en effet, qu'on puisse percevoir les émotions et le climat des entretiens, tout en ayant la possibilité de vérifier que ma transcription était complète et fidèle. A ce moment, je n'étais pas encore décidé à fournir ces textes, mais je l'ai fait le 8 avril. On les trouvera dans la seconde partie. Je joue "**cartes sur table**".

J'avais conservé l'enregistrement de l'interview initiale du gendarme *Hubert von Montigny,* réalisée en décembre 1989. A ce moment, j'avais seulement interrogé le gendarme *Heinrich Nicoll* par téléphone, pour vérifier quelques points particuliers. Il s'était déjà exprimé dans les médias. Je voulais savoir s'il avait également vu le "phéno-mène des boules rouges" et comment il le décrirait, puisque j'avais encore entendu parler nulle part de cet aspect hautement étrange. Le 20 janvier 1997, j'ai rencontré M. *von Montigny* près de la chapelle de Kortenbach. Je me suis rendu avec lui à la tour panoramique et au lieu des premières observations. Ensuite, nous avons enregistré l'interview enregistré et après cela, je me suis rendu immédiatement chez M. *Nicoll,* sans avertissement préalable. Je remercie messieurs von Montigny et Nicoll de m'avoir permis de les réinterroger, puisqu'ils refusent toute autre interview pour la raison suivante : "nous avons dit ce qu'il y avait à dire".

La réunion et la discussion approfondie

Elle eut lieu le 22 février 1997, dans les locaux de la SOBEPS, en présence de différents observateurs et en particulier du professeur *Emile Schweicher* de l'Ecole Royale Militaire. C'est un scientifique et il connaît les trois langues nationales qui furent utilisées au cours de la réunion. Il avait accepté de la présider. Avant celle-ci, il y eut quelques réactions atténuantes, qu'il convient de signaler. Le 10 février, M. *Vanbrabant* m'envoya une lettre, où il me remerciait de mes "réactions" à sa lettre du 17 décembre et "du temps que j'avais consacré à ce cas". Il regrettait que M. *Van Utrecht* avait déjà présenté l'hypothèse de Vénus dans une publication (ondertussen is het kwaad al an het geschieden,... daar het nog lang niet zeker is of dit degelijk zo is). Il expliquait d'ailleurs cette prise de position : "L'hypothèse de Vénus est seulement **une question** que je me pose et à laquelle, moi, je ne trouve pas de réponse".

Le 27 janvier, M. *Bonabot* avait d'ailleurs écrit à M. *Vanbrabant :* "le phénomène (au-dessus de La Gileppe) semble dépasser la simple perception d'une planète. J'y décèle une certaine étrangeté. Je crois donc... que **nous ne pouvons pas détruire toute la structure** de cette journée du 29 novembre 1989". Au moment de la réunion, j'ai demandé à M. *Van Utrecht* s'il était encore possible de modifier son texte, mais il disait que ce n'était pas le cas. Il m'a récemment transmis une copie de la lettre qu'il envoya le 13 février à l'éditeur du livre. Il y apparaît que la position de Vénus par rapport à la direction de la tour était maintenant pourvue d'une incertitude de 15°. C'est l'ampleur de son déplacement pendant une heure et sans le décalage entre l'heure locale et l'heure universelle, cela aurait "encadré" la tour.

Ceux qui avaient proposé l'hypothèse de Vénus et celle d'un ULM avaient eu l'occasion de faire valoir tous leurs arguments pendant les deux mois qui précédaient la réunion du 22 février. Celle-ci devait donc être consacrée à **l'exposé des nouvelles données**. Certaines observations ou objections ont été formulées, en particulier par *Wim Van Utrecht.* Ils seront développés dans la suite. L'astronome *Ronny Blomme* est venu à la fin de la réunion, mais je n'ai entendu aucune objection de sa part. Il y avait une certaine excitation, conduisant à des discussions en

petits groupes et j'ai dû redemander l'attention générale pour donner des précisions quant à l'endroit où les **premières observations** des gendarmes avaient eu lieu. J'avais consulté les cartes et je m'étais rendu sur place, même deux fois, en prenant des vidéos. Cela permettait de répondre aux objections soulevées.

En fait, il n'y eut pas assez de temps pour développer une discussion approfondie et on n'avait surtout pas assez de recul, pour la rendre fructueuse. M *Vanbrabant* accepta de rédiger un rapport de la réunion. Il le fit dès le lendemain. Ensuite, on a spontanément adopté la meilleure procédure pour aboutir à **une discussion équilibrée, réfléchie et sereine.** Chacun s'est exprimé par écrit, dans sa langue et après mure réflexion.

M. *Vantuyne* (Critical Approach of Alien Presence) m'a envoyé une copie du rapport qu'il avait écrit (en néerlandais) sur les propos tenus le 9 décembre 1989 par des gendarmes devant un groupe de journalistes. Ensuite, j'ai reçu les documents suivants : (1) Une lettre de 2 pages de M. *Bonabot,* datée du 3 mars. (2) Six pages en petits caractères de M. *Vanbrabant.* Elles étaient datées du 20 mars et intitulées "**notes et conclusions**". (3) M. *Van Utrecht* m'envoya d'abord un texte provisoire de 4 pages en petits caractères, datée du 4 mars. La version définitive, traduite en français, fut expédiée le 28 mars. D'après son titre, c'était une "**réfutation**" de mes conclusions. Disposant de tous ces éléments, j'ai rédigé une **synthèse**, reprenant les arguments, en y ajoutant mes réponses. Ce texte fut envoyé le 8 avril 1997.

Analyse de l'hypothèse de Vénus

Les derniers témoins qui ont observé l'OVNI à Eupen ont constaté qu'il traversait la rue de Verviers et qu'il s'éloignait d'Eupen du côté gauche de cette rue. Ceci est tout à fait compatible avec **un déplacement vers le barrage de La Gileppe**. Les gendarmes disent également qu'ils ont observé ce déplacement, mais dans sa lettre du 20 mars, M. *Vanbrabant* fait remarquer que si les gendarmes ont vu le mouvement quand ils roulaient eux-mêmes vers Garnstock, il se peut qu'ils aient été victimes d'une **illusion**. On sait en effet que la Lune, observée à partir d'une voiture qui roule, donne l'impression de suivre la voiture.

Les interviews (reproduites plus loin) montrent cependant que les gendarmes ont déjà **vu l'objet à la caserne**. Pour en savoir plus, j'ai téléphoné à M. Nicoll et je lui ai demandé : "Pourquoi avez-vous regardé par la fenêtre ?". La réponse était simple et directe : "Puisque Creutz restait incrédule, j'ai dit :

regarde, **le voilà !**". Pour savoir si cela pouvait être Vénus, j'ai demandé : "est-ce qu'à ce moment, la «lumière» était au repos ou en mouvement ?" La réponse fut particulièrement éclairante : "Je l'ai vue **à travers les branches** d'un grand hêtre. Il est situé à environ 10 m de la fenêtre et il atteint à peu près 15 m. Nous nous trouvions à 4 m du sol. L'arbre était dénudé et la lumière passait d'une branche à l'autre". Ici, il n'y a plus d'illusion possible : les gendarmes n'étaient pas en mouvement et le mouvement de l'objet était apprécié par rapport à des repères fixes. Il était lent, mais **plus rapide** que celui de Vénus.

J'ai demandé de suite à M. Nicoll s'il se souvenait de **la direction de la lumière** à ce moment. Il répondit : "au-delà des maisons de la rue de Verviers, dans la direction de l'ancien abattoir". Cela correspond à Rotenberg. Au moyen d'une carte de la ville d'Eupen, j'ai trouvé que vu de la caserne d'Eupen, ce lieu se situe à 166° par rapport au Nord. Puisque les gendarmes sont passés à la caserne vers 18h00, Vénus se trouvait alors à environ 210° (figure 1). Ils ont donc **vu l'OVNI et non pas Vénus**. Il apparaît également que l'OVNI avait encore du chemin à parcourir et que les gendarmes ont donc pu le voir progresser vers la Gileppe, comme ils le disent. D'après le rapport de M. *Vantuyne,* les gendarmes se sont parfois arrêtés en cours de route pour observer. Ils se sont arrêtés en particulier près des "anciennes bornes kilométriques", relativement proches de la chapelle de Kortenbach. Ils disent qu'ils ont vu **l'arrivée et l'immobilisation** le l'objet près de la tour de La Gileppe. Ensuite, la "lumière" est restée immobile près de la tour, fournissant un point de référence fixe, facilement repérable.

M. *Vanbrabant* s'est inquiété de la vue des gendarmes. Je savais qu'à l'époque, ils ne portaient pas de lunettes. En janvier 1997, ils m'ont confirmé tous les deux que leur vue est encore excellente. M. *Nicoll* porte seulement des lunettes pour lire. Notons qu'une bonne vue est professionnellement importante pour des gendarmes et que de toute manière, si ce n'était pas le cas, cela n'aurait pas eu d'importance pour apprécier l'immobilité et la position de la "lumière" par rapport à la tour éclairée. M. *von Montigny* a dit que l'objet était stationnaire "**au-dessus**" de la tour et M. *Nicoll* a dit que c'était "**un peu à gauche**" de celle-ci. M. *Van Utrecht* suggère qu'un troisième aurait pu le voir à droite ! Ne prenons pas nos désirs pour la réalité. Les deux déclarations ne sont même pas contradictoires, puisque l'objet pouvait se trouver au-dessus de la tour, mais *légèrement* à gauche, du côté du Lac.

Nous savons déjà qu'au début des observations à Kortenbach, l'écart entre Vénus et la tour était de 10°. Voyons maintenant la hauteur. Elle était de l'ordre de 6°, tandis que le sommet de la tour se trouvait à moins de 1°. Or, les gendarmes ont précisé qu'en progressant lentement, "cela arrivait à peu près à la hauteur de la tour" et que lorsqu'il était arrêté, l'objet ne se trouvait "**pas beaucoup plus haut**". Les mécanismes de la perception visuelle font cependant que les angles d'élévation sont surévalués sur la voûte céleste, et cela d'autant plus fortement qu'on se rapproche de l'horizon (M. Minnaert, De Natuurkunde van't vrije veld, I.184). Cela veut dire que si la "lumière" était perçue comme étant près du sommet de la tour, elle devait l'être réellement. Vénus se trouvait plus haut, au départ, mais descendait doucement vers l'horizon au cours de l'heure qui suivit. L'effet visuel cité devait donc amplifier la vitesse apparente de descente, au lieu de la réduire. Les deux gendarmes ont insisté par contre sur **l'immobilité** de cette "chose" par rapport à la tour.

Pourquoi n'ont-ils pas signalé la présence de Vénus en plus de celle de l'OVNI ? Il ont vu arriver cet objet et toute leur attention a été focalisée sur lui, surtout à cause du phénomène des boules rouges. Par rapport à cela, **le ciel étoilé n'avait aucun intérêt**, même s'il y avait un peu plus loin une "étoile" plus brillante que les autres. Il est vrai que l'objet est parti sans aller vers la gauche ou la droite, justement vers 19h30, quand Vénus s'est couché. C'est troublant, mais ne prouve rien. En effet, **Vénus s'est couché à 25° de la tour**. C'est un très grand écart. Je recommande de découper un coin de 25° et de l'utiliser pour viser l'horizon.

M. Vanbrabant fait remarquer que les gendarmes auraient pu **rouler jusqu'à la tour**, en suivant le chemin qui descend vers Membach. Le changement de perspective *nous* aurait été bien utile, mais les gendarmes avaient *leurs* raisons pour ne pas le faire. La hauteur où ils se trouvaient procurait une vue très dégagée, permettant de bien voir le phénomène des boules rouges et son départ, auquel ils devaient s'attendre et qu'ils ne voulaient sans doute pas rater. On leur disait d'ailleurs par radio de continuer leurs observations puisque les militaires ne s'expliquaient pas la présence de cet objet volant. Les deux gendarmes restaient cependant en **service de garde** (Bereitschaftsdienst). Ils devaient pouvoir intervenir immédiatement en cas de vol, d'accident ou d'autres problèmes. En outre, ils se trouvaient à **la limite du district d'Eupen**. Pour aller enquêter plus loin, ils auraient dû demander l'autorisation à Verviers. J'ai cherché (et fait rechercher) d'autres témoins qui auraient pu voir l'OVNI à partir de Membach, mais je n'en ai pas trouvé. Le soir du 29 novembre 1989, on ne savait pas encore dans la région qu'il pouvait être intéressant de lever les yeux vers le ciel et la tour éclairée n'avait rien de neuf.

Messieurs *Van Utrecht et Vanbrabant* n'ont pas mis en doute l'intégrité des gendarmes, mais ils ont quand même essayé de **discréditer** leurs témoignages, en insistant sur la flexibilité de la mémoire et la possibilité de déformations subjectives des perceptions visuelles. Soyons réalistes, les gendarmes ont eu assez de temps pour bien observer l'objet. C'était même devenu leur mission et ils pensaient à un engin conventionnel inconnu.

Au cours de la réunion du 22 février, M. *Van Utrecht* faisait valoir aussi que les **confusions astronomiques** sont fréquentes, d'après une étude qui portait sur 1307 cas, dont 1158 cas étaient identifiés (A. Hendry, The UFO handbook, 1979, p. 22 et 102). Voyons cela de plus près. Le nombre élevé des confusions dépend de l'échantillon choisi et en considérant des cas où des "lumières nocturnes" insolites avaient été identifiés comme étant des corps célestes, on pouvait *comparer* les chances de méprises pour différentes professions. Les proportions étaient de 94 % pour les policiers (law enforcement) et de 75 % pour les pilotes ou le personnel aérien. Cela ne veut pas dire que les policiers ou gendarmes ont *en général* 94 % de chances de se tromper et pas non plus que les chances sont les mêmes pour les agents des villes et des régions rurales.

Le phénomène des boules rouges

Les déclarations des gendarmes que j'avais recueillies à cet égard rendaient, à mes yeux, toute confusion astronomique impossible. Des vérifications n'étaient même pas nécessaires.

Les mouvements des "boules de feu" étaient de grande amplitude, symétriques et répétitifs, avec deux phases distinctes de longue durée par rapport à celle des scintillations. Un des gendarmes a fait plus attention aux boules rouges et l'autre plus aux faisceaux, mais cela n'a rien d'étonnant, puisqu'ils ne savaient pas ce que cela pouvait être. Vu l'importance de ce phénomène, nous le visualisons schématiquement (voir la figure 2, page suivante). Le 17 décembre, quand M. *Vanbrabant* proposa l'hypothèse de Vénus, il essayait de rendre compte du phénomène des boules rouges, en parlant simplement de réfractions atmosphériques. Le 20 mars, après avoir entendu les témoignages des gendarmes, il devait justifier sa proposition, mais il notait seulement que les

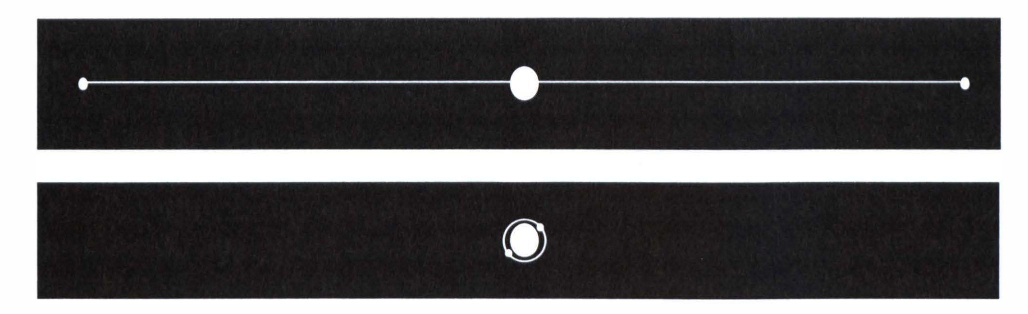


Figure 2 : Les deux phases du phénomène répétitif des boules rouges.

rayons qui relient Vénus aux yeux peuvent être déviés par réfraction atmosphérique et qu'il peut y avoir des perturbations de la perception visuelle, sans préciser **comment** cela pourrait expliquer les effets observés. M. *Van Utrecht* a cherché dans la littérature spécialisée (6 références !), mais il reconnaît qu'il n'y avait **aucune explication détaillée** des rayons et boules rouges.

Dans la traduction française du 28 mars, il ne semble pas avoir abandonné tout espoir d'en trouver : "La manière avec laquelle deux rayons rouges latéraux peuvent apparaître par scintillation ou réfraction ne trouve *pas immédiatement* une explication dans la littérature spécialisée". Au risque de le décevoir, je dois dire que ce sera impossible.

Je connais bien les mécanismes de la réfraction et les propriétés des inhomogénéités ou turbulences atmosphériques. J'ai montré que les événements du 30/31 mars 1990 pouvaient s'expliquer par des réfractions locales, anormalement importantes (VOB.II.407-414), mais il ne s'agissait que de mouvements saccadés autour d'une position moyenne et de changements de couleur, c'est-à-dire de scintillations d'une ampleur exceptionnelle. Le phénomène des boules rouges est incomparablement plus extraordinaire. Ni l'orientation particulière, ni la longueur et la symétrie des "rayons", ni l'apparition de boules rouges qui vont, reviennent et tournent autour de l'objet, ni la durée de ces phénomènes ne peuvent s'expliquer par **des réfractions localement plus fortes** de la lumière de Vénus.

M. *Van Utrecht* a courageusement proposé une idée personnelle pour essayer de rendre compte de la périodicité du phénomène. Le 4 et 28 mars, il affirme "qu'une **couche d'inversion ondulante** se déplaça en direction des témoins oculaires et que la lumière de Vénus de temps à autres se réfléchit sur cette couche miroitante. S'il en

est effectivement ainsi, l'effet résultant **doit** être comparable à une raie lumineuse *horizontale* qui à chaque fois disparaît et réapparaît... Il me semble intéressant pour de tels effets d'obtenir **l'opinion** d'astronomes ou météorologues". Au lieu d'une opinion, je peux offrir des faits objectifs et des arguments, basés sur des raisonnements logiques.

En premier lieu, j'ai cherché à savoir quel était **le profil des températures** en fonction de l'altitude au cours de la journée du 29 novembre 1989. J'ai reporté les données obtenues par des sondages effectués à Uccle sur la figure 3. Ces résultats étaient contenus dans les bulletins que j'avais déjà consultés à l'époque, à l'UCL. Je remercie le professeur Quinet de l'Institut Royal Météorologique de m'avoir transmis, au début de 1997, les résultats des sondages effectués le même jour à Saint Hubert. Les profils des températures y étaient très semblables à ceux de la figure 3. Le temps était déterminé par une large zone de haute pression, centrée sur l'Europe Centrale. Il faisait beau pendant la journée, avec des gelées nocturnes. On le voit sur la figure 3. A minuit, le sol refroidissait l'atmosphère jusqu'à environ 500 m. Pendant la journée, le soleil réchauffait le sol et par conséquent les très basses couches de l'atmosphère. Cela conduisait dans la soirée à la présence d'une **faible inversion de température**.

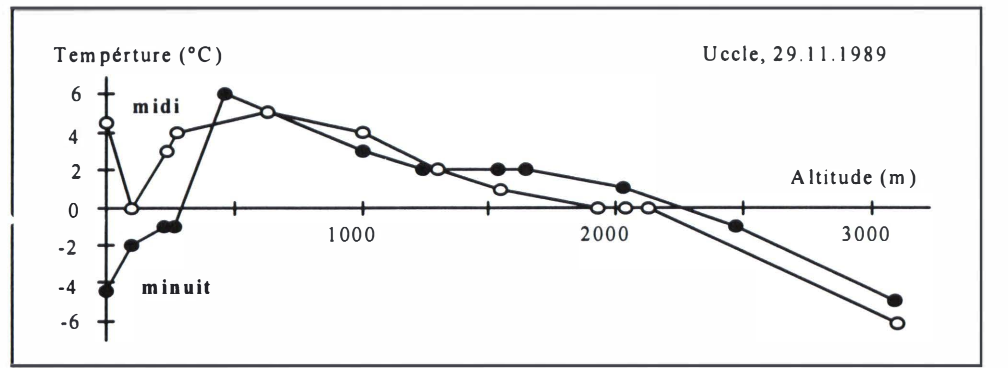


Figure 3 : Résultats des sondages de l'atmosphère à Uccle.

La formation de **mirages supérieurs** exige de fortes inversions de température, avec un changement presque discontinu de grande ampleur. Des rayons lumineux qui touchent la couche d'inversion, en venant d'en bas, peuvent alors être déviés vers le bas, comme si c'était un miroir. Normalement, cela se produit au-dessus de la mer et pour des latitudes voisines des pôles, en produisant des images de vaisseaux lointains ou d'îles, cachées de la vision directe par la courbure de la Terre (V. Mézentsev, Phénomènes étranges

dans l'atmosphère et sur la Terre, Mir, 1970, 26). Physiquement, cela résulte du fait que la vitesse de propagation de la lumière est plus petite dans l'air froid que dans l'air chaud, parce qu'il est plus dense.

On peut observer le même effet en regardant la face inférieure de l'eau dans un verre, mais pour une couche d'inversion de température dans l'air, l'angle à partir duquel il y a réflexion totale est beaucoup plus petit. Pour qu'il puisse y avoir un mirage supérieur, même dans des conditions qui y sont favorables, il faut que les rayons viennent d'en bas suivant une incidence rasante. Si l'hypothèse de Vénus était correcte, avec un mirage supérieur, on aurait dû voir **deux lumières superposées** : l'image directe et l'image obtenue par réflexion. On a effectivement signalé un cas de ce genre pour Vénus (W. Viezee, Optical mirage, in Scientific Study of Unidentified Flying Objects, E. Condon, Bantam, 641). Puisqu'il faut une incidence rasante, ce phénomène ne peut être que de courte durée. A la Gileppe, c'était bien différent.

Considérons maintenant ce qui résulterait d'une couche d'inversion **ondulante**, progressant vers les témoins. Puisque le rayon réfléchi doit toujours se trouver dans le plan formé par le rayon incident et la normale au miroir local, on devrait voir des mirages supérieurs qui montent et descendent dans **un plan vertical** au-dessus de Vénus. Des fluctuations locales de la couche d'inversion produiraient seulement une traînée lumineuse élargie. Cet effet est d'ailleurs bien connu de manière inversée, pour le soleil qui se couche au-dessus de la mer. On voit alors une traînée de reflets, reliant la source à l'observateur. Il n'y aurait **jamais des rayons horizontaux** et encore moins des variations symétriques des longueurs et une rotation des "boules rouges" autour de la lumière centrale (figure 2). Je suis d'accord avec M. Van *Utrecht :* il réclame qu'on se souvienne du "rasoir d'Occam" et qu'on choisisse **la solution la plus logique**, mais ce n'est pas la sienne !

Le sens du spectacle

L'idée que les OVNI puissent être des engins d'origine extraterrestre est inacceptable aux yeux de certains, mais essayons de la considérer comme **hypothèse de travail**, pour voir ce qui pourrait en résulter dans le cas qui nous préoccupe. On doit alors se demander par quels moyens on pourrait produire ce type de faisceaux dans l'atmosphère terrestre. Cela fait partie des questions que je me pose, mais ce genre de considérations sortent du cadre de cette étude. Voyons seulement si le phénomène des boules rouges aurait un sens. La réponse est positive.

Il y a même deux possibilités. Cela ne prouve que l'hypothèse extraterrestre doit s'appliquer, mais indique au moins qu'elle n'est pas illogique.

Les gendarmes ont peut-être assisté par hasard à une manoeuvre qui ne les concernait pas. J'avais envisagé que les faisceaux pourraient former **une antenne**, servant à émettre des ondes électromagnétiques (VOB.I.24) . L'autre possibilité est que ce "spectacle" ait été produit au contraire à l'intention des gendarmes ou d'autres témoins, pour attirer leur attention sur un aspect très inattendu et pour voir les réactions que cela provoquerait dans notre pays. L'hypothèse d'une **expérience socio-psychologique** me semble aujourd'hui plus probable, à cause d'une série d'autres indices à l'échelle mondiale et parce que ce serait logique.

Des civilisations extraterrestres qui viennent nous visiter doivent s'intéresser à notre degré de maturité. Est il suffisant pour que nous soyons capables de nous rendre compte de leur présence, ou est-ce que l'humanité refuse encore de "voir la réalité", à cause de croyances ou d'idées préconçues ? La vague belge a été très particulière à beaucoup d'égards et les OVNI se sont souvent comportés comme s'ils voulaient être vus. En outre, la Belgique est le siège de différentes organismes internationaux, y compris l'OTAN. Vu de cette manière, le "spectacle" au-dessus de la Gileppe serait subtilement provoquant. Au cours de la réunion du 22 février, j'ai brièvement mentionné la possibilité d'une expérience socio-psychologique.

Le 20 mars, M. *Vanbrabant* est allé dans la direction opposée, pour interpréter ce que les deux gendarmes ont observé : "Le fait qu'ils auraient pu voir de leur position deux rayons de lumière horizontaux également longs des deux côtés me semble **incroyablement accidentel** (ongelofelijk toevallig), comme si tout ce *show* était fait à leur intention". C'est justement cela qu'il ne peut pas accepter. Il affirme que cet argument et l'absence d'autres témoins pour la seconde phase des observations de von Montigny et Nicoll sont "deux faits qui *à eux seuls* me semblent assez forts pour considérer leur récit comme **une interprétation erronée de Vénus**". Suivant cette logique jusqu'au bout, il doit proposer que l'objet volant non identifié que von Montigny et Nicoll ont vu au début de la soirée devait être **un ballon ou un ULM**. Avant d'en arriver à l'examen de cette proposition, il faut signaler une autre tentative d'explication du phénomène des boules rouges.

Des perturbations de la vision oculaire

Messieurs *Vanbrabant et Van Utrecht* signalent à juste titre que

des corps célestes tels que Vénus, Jupiter, Saturne ou Sirius peuvent produire **des aspects visuels déroutants**. Ils se basent d'ailleurs sur un article le *Michel Bougard* (Inforespace, hors série n°8, 1984, 26-32), où l'on trouve une série d'exemples concrets. Passons sur les rentrées de fusées ou de satellites et sur les distorsions produites par des jumelles mal réglées. Il est vraiment arrivé que **des corps célestes** étaient perçus d'une manière tout à fait inhabituelle ! Dans un cas, on a signalé deux "lignes rouges", bien que l'une était horizontale et l'autre verticale. Le dessin du témoin montre que ce n'étaient pas simplement deux lignes, mais peu importe, car dans d'autres cas, on a vu des "flèches très brillantes" et de "nombreux rayons multicolores" qui semblaient émerger d'une lumière quasi-ponctuelle. Il était même question de variations de grandeur et de formes, avec apparition de pointes.

M. Bougard a eu le mérite de scruter les dossiers de la SOBEPS, pour montrer que cela existe et il n'en a pas conclu tout simplement que ces témoins ont dû fabuler. Au contraire, il dit que **les socio-psychologues ont des idées confuses** à cet égard. Trop souvent, "le débat l'a emporté". Il est utile et même nécessaire d'apprendre à mieux connaître des effets de ce genre et de chercher à les comprendre.

C'est ce que je propose de faire, en explicitant des idées connues (M. Minnaert, op. cit. 121-123). Certaines personnes voient facilement, quand ils observent une lumière intense très concentrée, un ensemble de rayons très longs et très nets. Ils forment **deux faisceaux divergents** orientés respectivement vers le bas et le haut (figure 4a). Parfois, il n'y a qu'un seul faisceau. Cela résulte du fait que les glandes lacrymogènes peuvent humecter le globe oculaire de manière excessive. Le liquide transparent s'accumule alors au bord des paupières inférieures et supérieures. Les effet de la tension superficielle et les réfractions prismatiques conduisent alors à la formation de longs traits, souvent colorés (figure 4.b et c).

Une vision nocturne prolongée peut conduire aussi à ce qu'une source lumineuse quasi-ponctuelle prenne **un aspect étoilé** (figure 4d). C'est pour cela qu'on parle d'étoiles. Il peut même y avoir formation d'une tache polygonale irrégulière, à sommets pointus. L'explication réside dans le fait que les muscles qui règlent l'adaptation visuelle du cristallin, peuvent exercer des tractions inégales dans différentes directions. Ceci est favorisé par une grande ouverture des pupilles (figure 4e). Les artistes ont souvent dessiné **des rayons** qui partent de flammes de bougies ou d'étoiles, parce qu'ils se fient à leurs yeux.

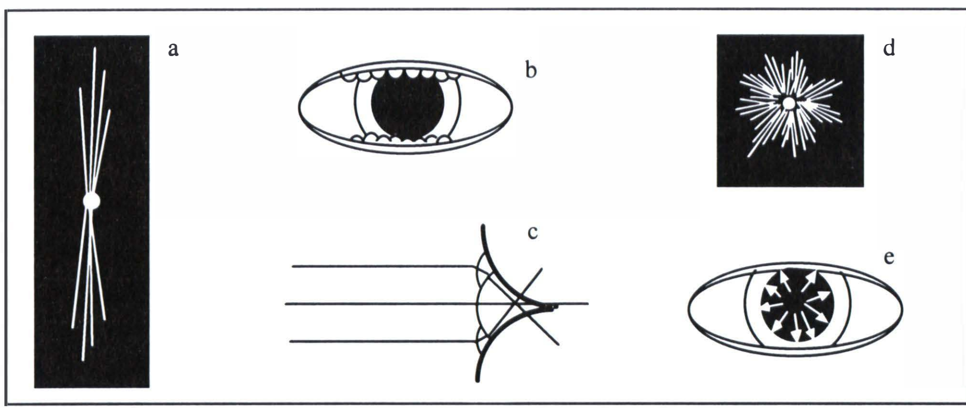


Figure 4 : Perturbations oculaires de l'image d'une forte lumière quasi-ponctuelle

Pour se rendre compte de l'origine oculaire de ces effets, il suffit d'incliner ou de tourner la tête : la configuration des faisceaux de rayons se modifie. Je les vois assez facilement, mais je n'ai jamais vu deux rayons horizontaux autour d'une forte lumière quasi-ponctuelle et il ne faut pas s'y attendre.

M. Bougard et A. Hendry citent des cas où un corps céleste, vu à l'oeil nu, a donné lieu à **de brèves variations du diamètre apparent**. Hendry pense que cela pourrait résulter d'un effet de "lentille atmosphérique". Cela ne me semble pas très plausible, puisqu'il faudrait faire appel à une réfraction par une masse d'air froid pour obtenir une lentille convergente et il y aurait des phases de transition. Je propose dès lors une solution plus simple. Il suffirait d'admettre une fatigue des muscles du cristallin, avec un relâchement passager relativement brusque qui **défocalise l'image**. Ayant acquis une meilleure compréhension de ce qui peut perturber la vision, il est évident que cela n'explique pas les faits observés.

Conclusions de la nouvelle étude

Ceux qui refusent l'hypothèse extraterrestre n'expliquent pas *pourquoi* ils le font. Pour eux, c'est **une vérité évidente**, comme le postulat d'Euclide l'a été très longtemps. Quelques-uns parmi eux combattent ce qu'ils considèrent comme hérésie. Pour éviter la tentation, il faut empêcher qu'on prenne les observations d'OVNI au sérieux. La technique utilisée est celle du "debunking". **On s'attaque à un cas particulier**, pour montrer, à tort ou raison, qu'on peut l'abattre ou au moins le mettre en doute. On suggère ainsi que "le reste" est du même genre. On exploite donc la tendance spontanée aux généralisations. A cet égard, la boule de lumière audessus de la Gileppe, semblait être une cible de choix.

Sachant que cette approche existe, au moins autre part, il faut donc se donner la peine d'examiner ce cas en profondeur. Notons que dans le passé, on n'a pas toujours hésité à utiliser une arme pernicieuse, en jetant du **discrédit** sur les témoins ou l'enquêteur. Les défenseurs de "l'hypothèse de Vénus" ont exercé de la retenue, je tiens à le souligner, mais M. *Vanbrabant* a suggèré quand même (le 20 mars) que j'aurais pu influencer les témoins. Il me reproche d'avoir dit à M. Von Montigny, quand il a commencé à parler du phénomène des boules rouges : "nous devons préciser cela, puisque c'est très important". Dois-je comprendre que M. Vanbrabant ne s'y serait pas intéressé et qu'il n'aurait pas cherché des précisions ? La phrase qu'il cite est, en réalité, due au fait que je voyais les réticences de M. von Montigny. Le phénomène des boules rouges lui semblait tellement extraordinaire et incroyable, qu'il craignait de ne pas être pris au sérieux et même le risque d'être envoyé chez un psychiatre. D'après la critique historique, cette hésitation est plutôt favorable à la véracité du récit.

Que pouvons-nous conclure de la nouvelle étude et de la recherche que nous avons menée ensemble ? **Le résultat final** est que l'hypothèse de Vénus ne s'est pas confirmée. Elle n'est pas en accord avec les faits observés, pour les raisons suivantes. (1) Les deux gendarmes ont **vu le mouvement d'approche**, quand ils n'étaient pas dans une voiture qui roule. Ensuite, ils ont constaté l'immobilisation de l'OVNI près de la tour éclairée. (2) Ils ont vu, avec une motivation suffisante pour regarder de manière attentive, que la "lumière" **restait stationnaire** par rapport à la tour. (3) On a affirmé au départ que **la direction d'observation** était justement celle où se trouvait la planète Vénus à ce moment. Cela ne s'est pas révélé exact, lors d'une analyse plus approfondie. Les écarts, passant de 10° à 25°, ne sont pas négligeables. (4) Les gendarmes n'ont pas changé leur poste d'observation et ils n'ont **pas signalé la présence de Vénus** pour des raisons plausibles. (5) Le phénomène des boules rouges est un élément capital, qu'on ne parvient pas à expliquer par l'hypothèse de Vénus, qu'on considère **des effets de réfraction atmosphérique ou de vision oculaire**. (6) Des boules rouges ont été observées à d'autres endroits, en association avec les OVNI de la **vague belge** (à Henri Chapelle, le même soir du 29 novembre 1989 et ensuite à d'autres endroits, le 1er et 11 décembre 1989, le 1 mars, le 13 avril 90 et le 22 novembre 1990). Le cas de la Gileppe est très remarquable, mais pas une singularité inouïe. (7) Une analyse objective doit **envisager toutes les hypothèses, sans préjugés et sans exclusives**. Ceci s'applique aussi à l'hypothèse extraterrestre.

L'hypothèse d'un ULM

Le nombre et le type des apparitions d'OVNI en Belgique rendent impossible de nier le caractère matériel et technologique de ce phénomène. Au début, on pouvait et devait même envisager des **hypothèses conventionnelles**, mais il fallait aller jusqu'au bout de sa pensée. L'hypothèse *des avions secrets américains* fut réfutée par l'ambassade américaine et... par le bon sens. D'autres personnes pensaient à l'AWACS ou à un *engin motorisé très léger,* dont le pilote transgresse les règlements. On a également fait appel à l'idée de ballons aménagés ou d'autres systèmes volants plus performants, conçus par un inventeur génial. Toutes ces hypothèses ne résistent pas à l'analyse, quand on se donne la peine de regarder ce qui a été réellement observé. On est cependant obligé de reconnaître que quelques personnes, plutôt rares, mais bruyantes, suivent une autre stratégie, basée sur le **syllogisme** que voici :

1. On ne peut pas nier qu'il y avait des *objets* volants non identifiés.

2. L'hypothèse *extraterrestre* est inacceptable.

3. Il *doit* donc y avoir une explication conventionnelle.

Un des opposants décidés de l'hypothèse extraterrestre est l'allemand *Werner Walter,* commerçant à Mannheim et fondateur du CENAP (Centrales Erforschungs-Netz aussergewöhnlicher Himmelsphänomene). Il envoya des formulaires aux gendarmes von Montigny et Nicoll, que ceux-ci n'ont jamais remplis et M. *Walter* ne s'est pas rendu sur place pour réaliser des enquêtes approfondies. Il n'en avait pas besoin. Puisqu'on avait vu des "triangles" et puisqu'on avait entendu parfois un bruit qui pourrait être celui d'un moteur, il en a conclu que c'étaient des ULM et que toutes les observations de la vague belge s'expliquent par des engins de ce genre. M. *Walter* avait même l'audace de défendre cette thèse dans un journal d'Eupen (Grenz-Echo, 5 mars 1994). Notons qu'en fait, il faisait de la réclame pour sa dernière publication (Ufos 2000 - Die Eskalation) et qu'il affirmait, d'après le titre de l'article, que *le pilote se moquait des ufologues.* Ce serait pour lui une raison plausible.

Il a explicité sa vision du phénomène OVNI dans un livre plus récent (UFOs Die Wahrheit, 1996), dont un quart est consacré à la vague belge. Je connais celle-ci et en particulier les études que j'ai menées moi-même, mais ce que M. Walter présente comme étant LA VERITE n'est qu'un tissu de distorsions systématiques et de désinformations

éhontées. **Il réécrit l'histoire à la manière des révisionnistes** qui nient même l'extermination des juifs dans les camps de concentration des nazis. Cela existe ! Pour lui, il ne s'est jamais rien passé d'extraordinaire au cours de la vague belge. Ce n'étaient que des méprises de A à Z. M. *Walter* ne fournit aucune preuve, mais termine son exposé sur la "vague des pseudo-OVNI" dans notre pays, en répétant que "les candidats pour les OVNI sont **des avions ultra-légers** gouvernés par des pilotes-aventuriers, des avions expérimentaux privés et des RPV (appareils téléguidés) de grand format, partant par exemple de bases militaires dans la région des observations (303)." Pour se rassurer lui-même, il ajoute : "C'est notre espoir que le pilote responsable se fera connaître".

Notons que *Werner Walter* mentionne son "collègue" *Wim Van Utrecht,* parce qu'il a réussi, au moyen de carton, de ciseaux, d'une aiguille et de quelques lampes, à réaliser une **photo truquée** qui ressemble à celle de Petit-Rechain (livre cité, p.299). On peut avoir l'impression d'une "ressemblance" quand on n'a pas vraiment analysé la photo originale. Ce serait pourtant indispensable dans ce cas. J'ai réalisé une étude approfondie de la photo. Elle sera publiée dans Inforespace, mais les moyens théoriques et expérimentaux employés étaient bien différents. Je dois également signaler, pour respecter la vérité, que M. *Van Utrecht* n'a pas hésité à discréditer la vague belge et la SOBEPS dans une publication ufologique internationale (Mufon UFO Journal, février 1992 et août 1992). Je l'ai rencontré aussi lors d'une émission télévisée en néerlandais (VTM, 1995), où il intervenait de manière très décidée comme **opposant de l'hypothèse extraterrestre**.

La demande de M. *Vanbrabant,* formulée dans sa lettre du 20 mars, est plus ouverte. Il voudrait qu'on ne se limite pas à l'hypothèse extraterrestre, mais qu'on considère aussi "d'autres hypothèses, comme celle d'un ballon, **ULM** ou autre appareil volant léger motorisé". Je suis parfaitement d'accord. Faisons-le, en partant de ce que les gendarmes von Montigny et Nicoll ont réellement vu (figure 5). Est-ce que cela ressemble à un **ULM** ? En plus de la forme et des lumières, il faut tenir compte du fait que cela pouvait rester immobile dans l'air et se déplacer lentement à très basse altitude. Tous les témoins qui ont vu cet objet ont été étonnés de ne pas entendre le bruit auquel ils s'attendaient. En outre, il y avait de nombreux OVNI, apparaissant à d'autres endroits, avec des formes différentes, mais des caractéristiques communes. Ils mettaient en oeuvre **une technologie inconnue**. Nous sommes maintenant six ans plus loin

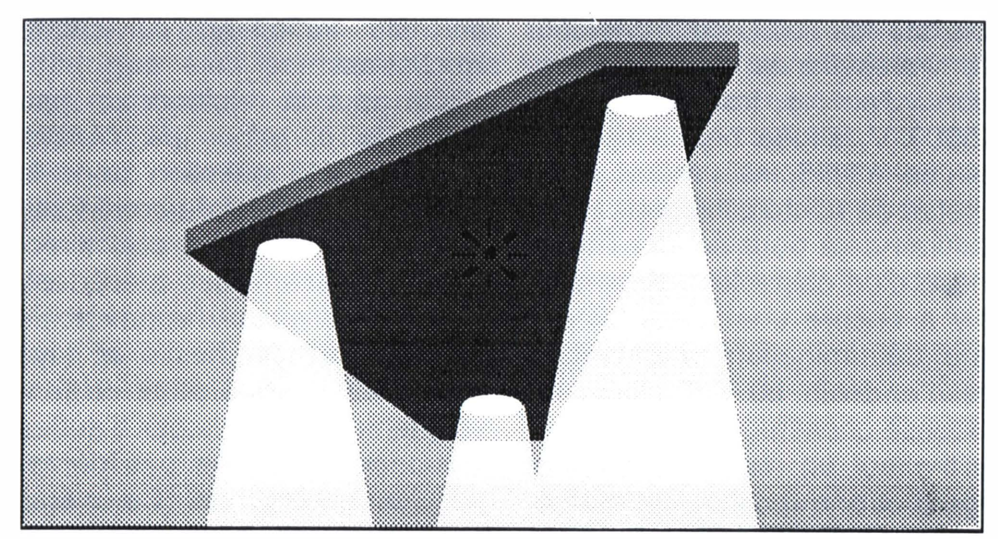


Figure 5 : L'OVNI observé par les gendarmes von Montigny et Nicoll

et il n'y a toujours pas d'indice réaliste d'une explication conventionnelle.

M. *Vanbrabant* se contente d'ailleurs de proposer des possibilités. Les gendarmes von Montigny et Nicoll auraient pu voir un engin terrestre, servant à un coup de pub (pour quel produit ?) ou assister à une expérience militaire (sans que les responsables des opérations militaires aériennes dans notre pays en soient avertis). M. *Bonabot* a le mérite d'avoir cherché à expliquer au moins un aspect particulier des observations initiales des gendarmes. L'objet pourrait avoir rebroussé chemin, à cause d'un obstacle. Il a effectivement trouvé qu'une carte indiquait la présence d'une **ligne de haute tension** à l'endroit présumé. Cela pourrait être la cause du "demi-tour de l'aile delta". Dans sa lettre du 13 janvier 1997, M. *Bonabot* affirme que "**tout** semble correspondre au déplacement d'un petit engin solide, volant, bien terrestre, à quelques dizaines de mètres du sol et dont le pilote se trouve tout à coup confronté avec un dangereux obstacle qui entraînera l'électrocution, la destruction de son appareil" (juin 1996). Examinons cela de plus près.

Les cartes indiquent bien qu'il y a une ligne électrique qui suit une rue perpendiculaire à la route N68, avant le carrefour de Merols, du côté de Belven, mais quand j'y suis allé, j'ai trouvé une ligne électrique du réseau ordinaire (220 V). Elle est de **hauteur normale**, en tout cas inférieure à 20 m, tandis que l'OVNI évoluait à environ 120 m du sol. Cette ligne électrique n'aurait pas gêné le pilote, d'autant plus que par après, il a survolé d'autres lignes électriques, des bâtiments et même la ville d'Eupen. Je suis retourné une seconde

fois sur les lieux, pour chercher de vraies lignes de *haute tension.* J'en ai trouvé une de 15000 V, située beaucoup plus loin de la N68, mais même celle-ci était de hauteur normale. Cela suffirait déjà pour écarter l'hypothèse d'un obstacle aérien, mais il y a encore une raison, liée à une détermination plus précise de **l'endroit** où l'OVNI a rebroussé chemin.

Il y eut un malentendu à cet égard et une rectification est nécessaire. L'interview initiale de M. *von Montigny* précisait qu'ils avaient découvert l'OVNI au-dessus d'une prairie, à droite de la N68 quand on roule vers Aix-la-Chapelle, entre Kettenis et Merols. C'était derrière Libermé et en fait, un peu plus loin que le petit chemin qui mène à une ferme (Gut Luft), en face d'une croix de l'autre côté de la route. A cet endroit, on a effectivement **une vue bien dégagée sur la prairie**, située un peu plus bas. Quand les gendarmes ont constaté que l'engin se mettait en mouvement vers Merols, ils se sont dit : "Allons nous mettre sur la petite route un peu plus loin, pour bien le regarder". Je savais que l'OVNI avait fait demi-tour **avant d'y arriver**, mais j'ai appris maintenant qu'il a déjà rebroussé chemin avant que les gendarmes arrivaient au chemin où ils voulaient l'attendre. Voyant la manoeuvre de l'engin, ils ont décidé de l'observer plus discrètement et plus à l'aise par rapport au trafic, en suivant la Hochstrasse.

On peut la rejoindre un peu avant le *carrefour de Merols,* dont il a été question dans la première interview de von Montigny, mais on y arrive plus directement au carrefour précédent, Eierhof- Belven. Au moment de la rédaction, j'ai hésité et levé mes incertitudes à partir de renseignements fournis par d'autres personnes, pour ne pas déranger les gendarmes. Ce n'était pas important pour établir les caractéristiques de l'OVNI, mais maintenant, j'ai pu établir que les gendarmes ont quitté la N68 au carrefour Eierhof-Belven et que l'OVNI s'est donc déplacé au-dessus d'une prairie parfaitement plane, **sans le moindre obstacle**. Pourquoi a-t-il rebroussé chemin ? Est-ce que les occupants étaient attentifs aux gendarmes ? Avaient-ils deviné leurs intentions ? Je n'en sais rien, mais ce n'est pas à cause d'une ligne électrique.

Le fond du problème

M. *Vanbrabant* termine sa lettre du 20 mars en ces termes : "Il ne s'agit plus d'observations isolées, mais de **l'ufologie** elle-même... Il y a des leçons à tirer, qui iront, on peut l'espérer, dans la direction d'une continuation de la **recherche**." Je l'espère aussi, mais quelle recherche ? J'ai honnêtement cherché à savoir si l'hypothèse de Vénus pouvait être retenue ou non. En même temps, je voulais voir si **un vrai dialogue** était possible. C'était une expérience, dont le résultat n'était pas connu à l'avance. Il faudrait cheminer ensemble. Apprendre à mieux se connaître. J'ai toujours eu l'impression dans le passé que les soi-disant "sceptiques" sont plus croyants que les autres. Ils **croient** qu'une origine extraterrestre est impossible. Qu'on puisse être de cet avis, fait partie de la liberté de pensée et est parfaitement respectable, aussi longtemps que cela ne conduit pas à faire du tort à d'autres personnes ou à entraver l'étude du problème. Je n'ai aucune envie de polémiquer, mais je crois que si on se parle, on peut s'entendre ! Prenons donc du recul et posons-nous la question fondamentale : **quels sont les critères de vérité ?**

Il y en a deux et normalement, ils sont concordants. D'une part, on doit se référer aux **faits observés**. Ils définissent la "réalité" quand ont veut savoir ce qui est vrai ou faux, bien qu'il faille prendre des précautions pour ne pas commettre d'erreurs de perception ou d'interprétation. D'autre part, il y a des **structures mentales** qui fournissent un "**modèle de la réalité**". Pour que ce modèle soit valable, il faut qu'on ait pu vérifier qu'il ne présente pas d'incohérence logiques et qu'il n'y a aucun désaccord avec les faits observés. Il y a donc un critère de *cohérence interne* et un critère de *confirmation externe.* En physique, on parle de **théories établies**, mais on sait qu'elles reposent sur des hypothèses, postulats ou axiomes. Les modèles et les théories nous permettent d'analyser des situations plus ou moins complexes, de filtrer le flux des informations et de suppléer aux imperfections de nos sens ou des appareils de mesure. C'est extrêmement précieux. Il arrive cependant que de nouveaux faits surgissent qui **ne collent pas** avec les idées établies.

Dans ce cas, il y a différentes réactions possibles. Il est assez fréquent (même dans la vie courante) qu'on se dit que "cela passera". On attend, mais cela peut conduire aussi à **fermer les yeux pour ne pas devoir changer les idées qu'on a dans sa tête**. On voudrait que celles-ci soient vraies, parce qu'on en a l'habitude ou parce que les nouvelles données exigeraient des remises en question très fondamentales. Cela met mal à l'aise et peut même faire peur. Quand je regarde la réponse globale de l'humanité vis-à-vis des nombreuses observations d'OVNI, je suis bien obligé de reconnaître qu'on agit comme si rien ne s'était jamais passé. On fait du **refoulement**, mais cela n'a encore jamais résolu les problèmes qui se posent. Très souvent, cela en crée d'autres. Que fait la communauté scientifique, comme telle, bien qu'elle soit chargée de réfléchir sur la réalité ?

Que font les "pouvoirs" publics, politiques ou militaires ? Que font ceux qui devraient être les moteurs de la pensée et de la culture, ceux qui sont en charge des informations, ceux dont la mission est de préparer l'avenir, comme les éducateurs par exemple ? Les "sceptiques" optent aussi pour le refoulement, mais en s'engageant dans une **fuite vers l'avant**.

Certaines personnes ou groupes d'intérêt agissent vis-à-vis du phénomène OVNI, en jouent sur **les émotions**. Qu'il s'agisse de cinéastes ou simplement d' agences de publicité, de cauchemars ou de rêves plus ou moins poétiques, cela remue évidemment l'inconscient collectif, mais n'est pas non plus la réponse appropriée. C'est un brassage de nos propres problèmes humains, qu'il s'agisse d'intérêts financiers ou d'idées de domination et de terreur. Ce qui est nécessaire, c'est de mettre en oeuvre **notre rationalité**. Comment?

En premier lieu, il faut vraiment percevoir le "conflit" qui existe entre certains faits observés et les idées qu'on avait. Cela veut dire tout simplement qu'on doit **s'étonner**. Il faut alors regarder les faits qui font problème d'une manière très attentive et s'interroger. Les nombreuses observations d'OVNI à l'échelle du Monde, depuis bien plus que 50 ans, devraient susciter au moins de l'étonnement. Il est vrai que ces observations suggèrent une origine extraterrestre et que la possibilité d'un contact direct avec des civilisations beaucoup plus anciennes que la nôtre et techniquement plus puissantes soulève beaucoup de problèmes. Il faudrait s'apprêter à des bouleversements très profonds, mais si l'on se contente de "fermer les yeux", cela me semble contraire à **la dignité humaine**, celle d'êtres doués de raison.

Le pas suivant est de mettre en oeuvre les moyens qui permettent de connaître les faits observables d'une manière aussi détaillée et précise que possible. On pourrait étudier le phénomène OVNI à l'échelle mondiale, avec d'excellents moyens déjà disponibles, mais il faudrait qu'on soit décidé à le faire. Il faut en tout cas que l'on continue à **accumuler des données**, chercher à diminuer les incertitudes et dégager les éléments qui peuvent nous mettre sur la voie de **la construction de nouvelles structures mentales**, plus adaptées. On progresse souvent par petits pas, mais à certains moments, il y a de véritables "sauts quantiques", des mutations de notre image du monde, **des changements de paradigme**. Cela n'a jamais été facile, mais c'étaient toujours des moments particulièrement importants dans l'histoire humaine. Relevons ce défi , chacun à sa manière, mais en travaillant ensemble.

L'idée d'un verdict

A la fin de sa longue lettre du 20 mars 1997, M. *Vanbrabant* estime de manière un peu pessimiste que nous nous trouvons dans une "**impasse**". D'après lui, chacun avance seulement des arguments *subjectifs*. Il suggère ou demande dès lors de soumettre la problématique de l'hypothèse de Vénus à un panel d'astronomes et de météorologistes, pour arriver à **un verdict**. C'est une procédure de type juridique qui permet effectivement de résoudre certains conflits. On confie le pouvoir de "trancher" à des experts ou à une autorité. Cette méthode n'est pas adéquate quand il s'agit de la recherche de **la vérité**. On l'a essayé pour Galilée, mais cela n'a pas réussi.

Il faut laisser libre cours à l'esprit, en exigeant uniquement le respect de la cohérence logique et de la conformité aux faits observés. On ne peut pas "dicter" ce qu'on doit penser quand on rencontre l'inconnu. **C'est l'histoire qui jugera**. J'espère certainement, comme M. *Vanbrabant,* qu'un dialogue serein puisse s'installer entre tous ceux qui cherchent à comprendre le phénomène OVNI, mais il faut nous mettre d'accord sur les méthodes à utiliser. Sinon, il n'y aura qu'un dialogue de sourds. En 1991, j'ai précisé ce qui me semblait être essentiel et sur quoi j'aimerais bien qu'il y ait un accord (VOB.I.48-49) :

"Notre objectif n'est pas de prouver que le phénomène OVNI est d'origine extraterrestre. Nous cherchons la vérité, et pour cela, il faut rassembler les faits observés. Il faut les examiner attentivement et les confronter à toutes les idées qui pourraient éventuellement aider à les comprendre".

2. Les interviews des témoins

La première interview de Hubert von Montigny

Elle a été réalisée en décembre 1989 par A. Meessen. On a pu entendre l'enregistrement sonore au cours de la réunion du 22 février 1997 et contrôler la traduction de l'allemand. Puisque l'interview a duré plusieurs heures, nous ne reproduisons que la seconde partie, en commençant par quelques brefs rappels sur ce qui a précédé.

R *... Nous avons vu en tout cas que cela tournait et revenait en arrière.*

Q Et de la rue haute, pouviez-vous le voir constamment ?

R *Nous pouvions le suivre tout le temps... Nous sommes rentrés à la caserne. Willems Robert a dit : "ça ne va pas comme ça... sinon, c'est moi qui téléphone"....*

Q Alors, vous avez tous vu (l'objet à partir de la caserne) ?

R *Willems Robert a vu ce qui se tenait là-bas et Creutz l'a également vu à ce moment.*

Q Vous aussi ?

R *Ah oui ! ... Nous sommes repartis, en prenant la route de Herbesthal pour tourner vers Garnstock. L'objet était resté suspendu. Quand nous étions entre la route de Herbesthal et celle de Verviers, il se remettait en mouvement, direction Gileppe.*
Q Quelle heure était-il ?
R *Environ 6 h 15... Nous avons traversé la rue de Verviers, vers Membach. On y arrive à une chapelle située sur une hauteur, devant une profonde vallée. Nous y sommes restés pour regarder. Cela se tenait alors tout à fait immobile au-dessus de la Gileppe.*
Q C'était quelle heure ?
R *Vers 6 h 30. J'étais sorti de la voiture, pour garder cette chose à l'oeil. Dans la vallée, on voyait la tour panoramique de la Gileppe. Elle était bien éclairée. C'était suspendu au-dessus de cette tour. Nicoll qui observe de la voiture voit une autre lumière qu'il attribue à un fermier. Il me dit : "Hubert, il y a un deuxième !" Cela venait vers nous, très vite, mais en prenant un tournant.*

Q Pouvez-vous dessiner la trajectoire sur ma carte ?
R *Cela venait de Baelen et tournait ainsi... Oui, c'était sans doute l'objet que les autres ont vu à la caserne* (voir la dernière interview). *Quelques minutes après, les collègues de Kelmis disent à la radio : "nous le voyons aussi !". Cela pourrait être le même objet. Il y avait quelque chose de remarquable ! De l'objet au-dessus de la Gileppe partaient toujours des points lumineux, comme des faisceaux laser. Quand ils étaient à une certaine distance, une grande distance, on avait l'impression qu'ils revenaient en arrière. Nous l'avions déjà constaté quand nous étions sur la rue haute* (après le passage à la caserne). *Il y avait des faisceaux de lumière qui partaient... très loin - rougeâtres- des deux côtés, horizontalement. Quand ils étaient loin, ils revenaient, mais ne rentraient pas dans l'objet. Ils tournaient autour et repartaient.*
Q C'était soudain ?
R *Subitement. Cela sortait très vite et revenait.*
Q Vous voyez que cela se raccourcit ?
R *Oui, nous voyons que cela se raccourcit et quand c'était de nouveau près de l'objet, nous avions l'impression que cela tournait autour.*
Q Qu'est-ce qui tourne autour ?
R *J'ai toujours comparé cela à des plongeurs qui tirent un harpon et qui ramènent ensuite la flèche vers eux... Cela me donnait cette impression là, mais, cela tournait de nouveau autour...*
Q Qu'est-ce qui tourne autour ?
R *Ce qui était parti.*
Q Nous devons préciser cela, puisque c'est très important.
R *Cela partait horizontalement des deux côtés, très vite. Quand c'était peut-être à 5 ou 6 km, les deux revenaient et tournaient autour, pour repartir...*
Q C'est tout le rayon qui tourne autour ?
R *C'était quelque chose comme une boule rougeâtre. Il y en avait deux. Une de chaque côté et ils repartaient.*
Q Je ne comprends pas encore. Vous devez me le décrire avec plus de précision ! Donc ceci (sur le dessin) était quelque chose comme un rayon. Comment pouviez-vous vous en rendre compte ? La couleur était différente ?
R *Oui, une autre couleur. C'était rougeâtre.*
Q Rougeâtre. Ah. Et cette boule ?
R *Très lumineuse.*
Q Les rayons étaient rougeâtres... et assez lumineux ?
R *On pouvait bien les voir.*
Q Très longs ?
R *Très éloigné.*
Q Vous pensez même plusieurs kilomètres ?
R *Oui, à partir de l'objet. Oui, oui, oui.*
Q Très vite ? Comme si l'on avait tiré ?
R *Comme quelque chose qu'on tire, mais c'était aussi comme un avion qui forme une traînée.*
Q Des deux côtés ?
R *Des deux côtés, en s'écartant rapidement de l'objet. Ensuite, cela y revenait rapidement, sans y rentrer. C'était sorti, mais ne rentrait pas.*
Q Et quand cela revenait, cela (le rayon dessiné) avait une certaine largeur ?
R *Non, à ce moment, il n'y avait plus de rayon.*
Q Qu'est-ce qui revenait ?
R *Une sorte de sphère.*
Q Ah !
R *Nous avions l'impression que cela part à une certaine distance et puis cela doit retourner.*
Q Le rayon n'est plus là ?
R *Le rayon a disparu.*
Q Et quelque chose comme une boule revient ?
R *Revient.*
Q Et sa couleur ?
R *Rouge comme une boule de feu.*
Q Ah, ceci est intéressant... et même très important.
R *L'une tournait comme ceci et l'autre comme cela.*
Q Les boules tournaient ?
R *Elles tournaient toutes les deux autour* (de l'objet central) *et puis, elles repartaient, mais de nouveau très vite.*
Q Ce n'étaient que les boules qui repartaient ou y avait-il un rayon ?
R *Curieusement, quand cela repartait d'ici, cela avait de nouveau un rayon.*
Q Hm... Ce que vous dites là est très important.
R *Pas que je dois aller à Anvers, c'est pour nous...* (l'hôpital psychiatrique). *Pas que je dois m'asseoir devant un psychiatre !*
Q Non, non.... Comment cela a-t-il commencé ? Vous l'avez vu (seulement) quand vous étiez près de la Gileppe ?
R *Nous l'avons vu en venant.*
Q Donc de la rue haute,... assez loin de là (où cela s'est immobilisé)?
R *Oui. oui. Et quand c'était suspendu au-dessus de la Gileppe, on pouvait très bien le voir. Cela partait des deux côtés.*
Q Puisque vous le voyez latéralement, cela aurait pu aller également dans d'autres directions (à l'intérieur d'un même plan) ?
R *Vers l'arrière, c'est possible, mais vers l'avant, on aurait dû le voir. Nous l'avons vu des deux côtés.*
Q Vers l'avant, vous l'auriez vu ?
R *Probablement oui. Ce serait venu vers nous... Ensuite, cela s'est remis en mouvement et volait en direction de Spa.*

Q C'est resté stationnaire pendant combien de temps au-dessus de la Gileppe ?

R *Une demi-heure ?*
Q Et à quel endroit ?
R *Au-dessus de la tour panoramique.*
Q Elle était éclairée ?
R *Elle était éclairée.*
Q Et de là, en direction de Spa?
R *Spa.*
Q Rapidement ? Lentement ?
R *Lentement.*
Q Et comment cela se passe, quand cela se met en mouvement ? Il y a encore ces rayons ?
R *Non. Brusquement, il n'y en avait plus.*
Q Ah !
R *On ne les voit plus. Parti ! Cette chose se mettait en mouvement sans ces rayons, sans tout ce qui s'en écartait. Cela se déplaçait vers Spa.*
Q Bien. Et ces rayons ou ce qui partait, cela allait jusqu'où ?
R *5 ou 6 km.*
Q Combien de temps cela restait-il éloigné ?
R *Cela partait vite et pendant combien de temps cela restait ? 4 ou 5 minutes et puis, cela revenait.*
Q Ah ! Et quand c'était éloigné, cela restait lumineux ou... ?
R *Oui. Cela durait un certain temps. Ce n'étaient que les deux boules rouges-feu qui revenaient vers cet objet. Elles tournaient autour et repartaient. Je ne sais pas si le rayon s'est disloqué ou quoi.*
Q Donc je répète, pour être certain d'avoir bien compris. Quand elles (les boules rouges) partaient, il subsistait un trait lumineux, comme quand les avions forment une traînée de condensation, par exemple.
R *Oui.*
Q Ce rayon était rouge et avait une certaine largeur.
R *Oui.*
Q Il restait constant pendant un certain temps.
R *Oui. Quand les boules revenaient, c'était parti.*
Q Et jusqu'à ce qu'elles revenaient ?
R *Jusqu'au retour, on les voyait.*
Q Pendant combien de temps ?
R *3, 4 ou 5 minutes. Elles partaient rapidement, accompagnées des traînées.*
Q Mais une fois que les traînées étaient formées, pendant combien de temps restaient-elles ?
R *3 - 4 minutes.*
Q Et combien de temps jusqu'à la sortie suivante ?
R *Aussi 4, 5 minutes. Cela partait, revenait, tournait autour et repartait. A ce moment, la bande* (ou traînée lumineuse) *était de nouveau là.*
Q Les deux traits ?
R *Deux traits, un de chaque côté.*
Q Tous ces détails sont justement très importants.... Avec quelle vitesse l'objet s'est-il mis en mouvement ?
R *A l'aise.*
Q Progressivement ?
R *Oui, tout lentement, comme un ballon à air chaud. Vraiment à l'aise. On le voyait encore au même endroit et puis cela descendait* (Spa se trouve dans le prolongement de la direction d'observation). *Alors nous sommes partis. A Kelmis, on observait encore toujours l'autre objet. Nous nous sommes rendus au Walhornerfeld qui est le point le plus élevé de ce côté...*

La seconde interview de Hubert von Montigny

Elle eut lieu le 20 janvier 1997.

Q Monsieur von Montigny. Je vous remercie beaucoup. J'aimerais bien qu'on puisse revenir sur la deuxième partie des observations, en commençant au moment de votre passage à la caserne.
R *Oui, monsieur le professeur Meessen, j'étais à votre disposition dans le temps, puisqu'à peine quelques jours après que vous l'avez su, vous vous êtes mis en contact avec nous et nous vous avons raconté ce que nous avions vu. Je suis naturellement encore maintenant à votre disposition, mais je peux seulement confirmer ce que nous avons vu à ce moment.... De la fenêtre de notre poste de service* (au premier étage), *nous pouvions voir l'objet. Il semblait être immobile. Je ne peux plus préciser la hauteur. Nous sommes presque directement partis avec notre voiture de service et en prenant la rue haute, nous pouvions constamment voir l'objet. Il s'est alors remis en mouvement, en avançant lentement vers Garnstock et Roereke.*
Q Quel était l'aspect de la "lumière" quand vous l'avez revue ?

R *Cela bougeait très lentement et nous étions plus ou moins au-dessous de l'objet. C'étaient les mêmes lumières que celles que nous avions observées près de la ferme des oeufs. Il y avait tourné et longé la route d'Aix-la-Chapelle, en avançant très lentement vers Eupen. Maintenant, il volait aussi très lentement. Nous avons alors traversé la route de Verviers, pour rouler vers Roereke. L'objet se déplaçait lentement en direction de La Gileppe. Il y a une forêt de sapins et une vallée. L'objet continuait dans la direction de la tour éclairée. Il s'arrêtait au-dessus de la Tour, avec une forte luminosité.*
Q C'était visiblement en mouvement, avant de s'arrêter ?
R *Cela s'est déplacé pour y aller et n'y était pas encore quand nous sommes arrivés à Roereke. L'objet que nous avions poursuivis était encore en mouvement et il se dirigeait vers la tour. Arrivé au-dessus de la tour, il s'est arrêté et est resté immobile.*
Q Vous avez donc vu que cela était d'abord en mouvement, avant de s'arrêter à un moment donné ?
R *Absolument.*
Q Et où cela s'arrête-t-il par rapport à la tour ?
R *Vu de notre position, cela s'est arrêté au-dessus de la tour. A quelle hauteur ? 50 ou 60 mètres ? Je ne le sais pas, mais ce n'était pas très élevé.*
Q Cela reste ensuite dans la même position par rapport à la tour éclairée, qui est votre point de référence ?
R *Cela reste rigide au-dessus de la tour panoramique, absolument sans mouvement, ni vers la droite ou la gauche, ni vers l'avant ou l'arrière. Rigide !*
Q Quel est l'aspect de l'objet ou de la lumière à ce moment ?
R *La lumière, je l'ai comparée à un arbre de Noël. Elle était très lumineuse, mais comportait des parties foncées. C'était très clair avec des ombres.*
Q Donc plusieurs lumières. Etaient-elles colorées ?
R *Les lumières étaient très fortes, mais blanches.*
Q Voyait-on des faisceaux de lumière, comme pour des phares orientés ?

R *Non. Comme je l'ai dit: très lumineux, avec des parties sombres, comme pour un arbre de Noèl.*
Q Combien de lumières pouvait-il y avoir? 2 ou 20, par exemple ?
R *En tout cas plusieurs. Je ne dirais pas beaucoup, mais plusieurs.*
Q Plus de deux ?
R *Certainement. Peut-être 10 ou 15. Puisqu'elles était très lumineuses, on ne pouvait pas les compter.*
Q Etaient-elles plus fortes que la lumière de la tour ?
R *Oui, d'un ordre de grandeur.*
Q Et la couleur ?
R *Un blanc très intense.*
Q Au cours de cette observation, avez-vous vu des "rayons" dans l'une ou l'autre direction ?
R *Oui, c'était très spécial. Quand c'était suspendu au-dessus de la tour éclairée, il y avait - de manière très remarquable - des rayons qui partaient horizontalement. Ce n'étaient pas des rayons, parce qu'on avait l'impression que c'était une masse solide* (ce qui me rappelle le phénomène des "solid lights"). *Ils partaient à gauche et à droite, extrêmement loin de l'objet et revenaient ensuite. On avait l'impression qu'ils serpentaient autour. Après quelque temps, une* (sorte de) *pelote était de nouveau éjectée des deux côtés. Est-ce que cela se dissolvait ? Je ne sais pas, mais c'était comme une pelote qu'on jette* (en retenant l'extrémité du fil). *A la fin, il n'y a plus rien, mais* (ici) *la "pelote" revient. Cela donnait l'impression de s'enrouler autour de l'objet, mais après peu de temps, cela repartait de la même manière sous la forme de deux pelotes dans les deux directions opposées. Ensuite, le même jeu se répétait.*
Q Quand vous parlez d'une pelote, est-ce comme une boule ? S'agit-il d'une partie lumineuse ?
R *Oui.*
Q Quelles étaient les couleurs des "traits" et des "pelotes" ?
R *Elles étaient rouges comme le feu.*
Q Les boules ?
R *Les boules et les traits. A l'époque j'ai comparé cela à un harpon de pêcheur qu'on rappelle, mais quand j'y ai réfléchi par après, la pelote était encore une meilleure comparaison. Quand on la jette, en retenant le fil, la pelote part jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus* (ce qui limiterait la distance, mais M. Nicoll m'a précisé que les "boules" ne devenaient pas plus petites).
Q Qu'est-ce qui tournait autour de la lumière centrale ?
R *On avait l'impression que ces rayons étaient embobinés autour de l'objet. Ce n'étaient pas des rayons, puisqu'on ne pourrait pas les embobiner. Je ne sais pas monsieur le professeur* (ce que c'était).
Q Est-ce que les rayons apparaissaient simultanément des deux côtés ?
R *Oui.*
Q Avaient-ils la même couleur ?
R *Oui.*
Q Un ou plusieurs rayons ? Cela veut dire, un faisceau horizontal composé de plusieurs rayons ou un seul ?
R *Je pense qu'il y en avait deux dans chaque direction.*
Q Cela veut dire que cela avait une certaine épaisseur ?
R *Oui.*

Q Et pourquoi pensez-vous qu'il y en avait deux? Etaient-ils parallèles entre eux? Y avait-il un intervalle? Et celui-ci, avait-il la même couleur?
R *Quand vous chauffez un fer, cela émet de la lumière, une certaine luminosité, avec une séparation entre la partie supérieure et inférieure.*
Q Vous avez vu deux traits lumineux. Ce qui les sépare est également lumineux ?
R *Oui. Pas autant que les deux traits, mais plus clair que le ciel.*
Q Ce qui est intermédiaire présente des bords parallèles ?
R *Oui.*
Q Il n'y a pas d'autres rayons vers le haut ou vers le bas ?
R *Non.*
Q Avez-vous vu à un moment donné des rayons verticaux ?
R *Non.*
Q Avez-vous vu des lumières qui partaient de la tour éclairée ?
R *Non.*
Q Quand les longs rayons disparaissent, comment cela se passait-il au cours du temps ?
R *Vous voyez d'abord des deux côtés ces énormes rayons. Ensuite, les extrémités se rapprochent et finalement, cela s'enroule au centre. L'objet devient rouge à ce moment.*
Q La lumière centrale devenait rouge ?
R *Non, elle restait blanche. J'avais l'impression que cela s'enroulait...*
Q Vous voyez qu'il forme un bord qui est rouge ?
R *Oui.*
Q Est-il plus rouge que les rayons ou les boules ?
R *Non, c'est la même rougeur. Je ne sais pas si les rayons rentraient dans l'objet, mais cela s'enroulait apparemment, puisqu'il y avait formation d'un bord rouge.*
Q Que se passait-il à ce moment ? Il n'y avait plus rien à l'extérieur ?
R *Plus rien. Seulement le bord rouge et après quelque temps, tout cela recommence : une boule rouge des deux côtés.*
Q Et le bord rouge avait alors disparu ?
R *Quand ils étaient "tirés", le bord rouge n'était plus là. Cela s'est répété plusieurs fois.*
Q Combien de fois ?
R *Je ne l'avais pas dit ? Je ne sais plus...*
Q C'était quand même assez souvent ?
R *Oui.*
Q Et comment cela s'est-il terminé?
R *L'objet est resté stationnaire. Ensuite, le bord rouge ayant disparu, il s'est lentement mis en mouvement.*
Q Pouvait-on voir qu'il se mettait en mouvement ?
R *Non, nous le supposions, puisque l'objet devenait plus petit. Il partait en direction de Spa. Finalement, ce n'était plus qu'une petite tache.*
Q Au même endroit, ou est-ce que cela bougeait dans l'une ou l'autre direction ?
R *Non. Cela partait.*
Q Vers l'arrière ou latéralement?
R *C'était suspendu rigidement et partait vers l'arrière. Ni vers la gauche ou la droite.*
Q Et ou se trouve Spa ?
R *Spa et Jalhay sont là derrière.*
Q Ce n'est vraiment pas parti latéralement ?
R *Non, non, non.*
Q Dans quelle mesure pouvez-vous être certain que c'est resté toujours au même endroit ?

R *Absolument certain. C'était rigide. Si cela avait bougé vers la gauche ou la droite, on l'aurait vu.*
Q Les rayons n'étaient plus présents quand cela a commencé à partir ?
R *Non.*
Q Comment avez-vous pu constater que cela part ?
R *Nous l'admettions. Quand vous vous promenez, au fur et à mesure que vous vous éloignez, je vous vois devenir plus petit.*
Q N'est-ce pas étonnant d'une certaine manière que l'objet soit (justement) parti suivant la direction de votre regard et que les rayons soient latéraux, pour que vous puissiez bien les voir! Qu'en dites-vous?
R *L'objet devait partir quelque part. Cela ne pouvait pas rester en permanence. Cela aurait été "trop beau" si l'objet devait encore s'y trouver le lendemain. Chacun serait venu et chacun l'aurait vu.*
Q Mais que c'est justement parti dans cette direction là, n'est-ce pas étonnant ?
R *Non. Cela devait partir vers quelque part et je ne crois pas que nous étions "assez beaux" pour que cela ait voulu nous voir* (rire commun).
Q Je n'ai pas compris ce que vous avez voulu dire précédemment (partie non transcrite): quand vous avez revu l'objet à partir de la rue haute, quelque chose s'en serait séparé?
R *D'après mon souvenir, c'était également arrêté à ce moment là. Des sphères en sont parties aussi, mais pas tellement loin.*
Q Ah ! C'était le même phénomène ?
R *Oui. Ces sphères partaient et revenaient comme si le temps manquait pour aller plus loin ou comme si quelque chose avait perturbé le système pour empêcher un déploiement complet.*
Q Sinon, c'était le même phénomène ?
R *Absolument.*
Q Ce qui se séparait ne s'est pas envolé ?
R *Non.... L'objet que nous observions suivait la vallée. Cela gardait la même distance au sol, puisque c'était caché pendant quelques instants par des sapins. C'est réapparu. Cela a continué à se diriger tout droit vers la tour panoramique.*
Q Vous le voyez s'en approcher. Que se passe-t-il ensuite ?
R *Il y a une pente raide derrière le barrage et cela s'arrêtait au-dessus de la Tour. Je peux seulement le répéter, mais celui qui croit à une étoile, il faudrait quand même qu'il se laisse examiner. Il nous impute d'être des rêveurs. J'ai 55 ans, peut-être plus que celui qui dit que je suis un rêveur. J'ai 32 ans de gendarmerie et toujours à pleine satisfaction. Je n'ai jamais été envoyé chez le psychiatre, à Anvers. Alors, qu'on n'y pense pas non plus maintenant. Non !*
Q Je vous remercie.

L'interview de Heinrich Nicoll

Elle eut également lieu le 20 janvier 1997, immédiatement après la précédente, au domicile du témoin et sans avertissement préalable.
Q Monsieur Nicoll, je vous suis reconnaissant du fait que vous prenez le temps pour répondre à mes questions sur la deuxième partie des observations du 29 novembre 1989. Commençons au moment où vous étiez au 1er étage de la caserne. Que s'y est-il passé ?

R *Nous nous sommes placés à la fenêtre et on voyait alors l'objet. Il passait très très lentement, en étant facilement repérable par ses lumières. Cela se déplaçait vers le Hertogenwald.*
Q La lumière était-elle semblable à celle que vous aviez vue au cours de la première partie ?
R *Identique. Nous l'avions vue et poursuivie, en venant de Kettenis, quand cela se dirigeait vers la ville d'Eupen.*
Q Voyait-on maintenant seulement un point lumineux ou une structure ?
R *Observé à distance, c'était une masse lumineuse.*
Q Cela avait donc une certaine extension.
R *De l'extension !*
Q Quelle couleur ?
R *Très lumineux, comme des phares.*
Q Jaune ?
R *Blanc. Pas jaune... Une lumière brillante de phares.*
Q Voyait-on un faisceau, dans l'une ou l'autre direction ?
R *Non, pas de faisceau. Une lumière normale, constante, vers le bas.*
Q Et ça bouge ?
R *L'objet progresse lentement.*
Q En ligne droite ?
R *Oui, comme si cela avait un objectif et comme si c'était gouverné. Vu de chez nous, cela progressait de la ville haute vers le Hertogenwald ou Membach et Spa.*
Q Vous l'avez vu tous les deux et avec Creutz ?
R *Oui. Il était au bureau. Alors nous sommes partis pour continuer à observer. Nous avons pris la Hochstasse , traversé la rue de Verviers et notre première position était près des bornes kilométriques allemandes* (d'avant 1920). *Cela progressait très lentement au-dessus de la forêt. Nous avons reçu* (par radio) *le message de continuer à observer, puisque Bierset niait toute implication militaire. Nous sommes alors descendus jusqu'à la petite chapelle* (à Kortenbach). *A ce moment, l'objet survolait* (encore) *la forêt. Nous pouvions bien voir qu'il s'approchait lentement de la tour éclairée. Finalement, il s'est arrêté un peu à gauche et un peu en arrière de la tour.*
Q Au voisinage de la tour ?
R *Près de la tour.*
Q Pouviez-vous estimer la distance puisque le soleil s'est couché de ce côté, le ciel présente peut-être encore un peu de clarté ?
R *Non, mais le ciel était étoilé.*
Q On pouvait voir des étoiles ?
R *Plus hautes. Je restais dans la voiture, parce qu'il faisait trop froid.*
Q Les étoiles scintillaient ?
R *Des étoiles normales. Rien de spécial.*
Q La lumière dont nous parlons, était-elle plus forte que celle des étoiles ?
R *Cette lumière était très intense et les étoiles sont beaucoup plus lointaines. Cela ne peut briller aussi fortement. C'était comme des phares géants. Ce n'était pas comparable à des étoiles. Je ne sais pas l'expliquer. C'était comme les grosses lampes des stades de football.*
Q Sur un stade, il y un groupe de lampes, séparées les unes des autres.
R *Nous étions à une certaine distance* (4,6 km) *et cela se fondait un peu, mais il y avait plusieurs lu-*

mières. Nous les avions vues de près.
Q Cette "lumière" - nous ne savons pas ce que c'est - était-elle située plus haut que la tour ?
R *Oui, mais pas beaucoup - pas beaucoup plus haut. A gauche et un peu en arrière.*
Q Pouvait-on reconnaître encore le sol, pour évaluer la hauteur ?
R *Non, mais c'était minimal, pas beaucoup plus haut. On aurait pu dire que la tour avait été l'objectif et que cela voulait rester près d'elle.*
Q Est-ce que l'intensité de la lumière reste constante ?
R *Oui.*
Q Est-ce que d'autres choses se sont passées ?
R *Nous étions concentrés sur l'objet, quand une forte lumière surgit brusquement derrière les sapins du côté droit. Je dis : c'est le fermier, parce qu'il peut y avoir un fermier avec un tracteur, étendant de la chaux...* (mais c'était une erreur*). Un objet du même genre* (que celui qui avait été observé de près) *monte alors devant nous. Il a également de fortes lumières sur sa face inférieure. Cela s'élève sans bruit. Voyant l'objet de profil, on discernait une coupole et il y avait des fenêtres rondes, non pas comme un oeil de boeuf, mais ovales. Il y avait une certaine luminosité.*
Q Ces fenêtres ovales étaient-elles éclairées ?
R *Oui. En un, deux, cet objet était parti vers l'autoroute. Nous étions perplexes. Nous ne l'avions pas entendu venir* (bien que) *la fenêtre* (de la voiture) *était descendue. Je l'ai dit à la radio et* (après peu de temps) *les collègues à Henri-Chapelle réagissaient : "c'est déjà ici ! "*
Q A la caserne, Willems a également vu quelque chose. Etait-ce le même objet ?
R *C'est possible qu'il a pris cette direction. Pour nous, cela se déplaçait vers Lontzen.*
Q Où était l'autre lumière pendant cet événement ?
R *A un moment donné - je n'ai plus l'heure en tête - l'autre objet est parti en direction de Spa.*
Q A la fin, mais revenons en arrière. Où se trouvait le premier objet quand l'autre est apparu ?
R *Il se tenait immobile, mais il semblait y avoir une relation, comme si l'un était la centrale pour l'autre, se trouvant en "stand-by". Très brusquement, l'autre était là. Nous ne l'avons pas vu venir. Il a dû se mouvoir près du sol dans cette vallée. Cela montait à cet endroit* (en suivant la pente du terrain).
Q Le premier objet, se déplaçait-il suivant une ligne droite aérienne vers la tour, ou suivait-il le relief à une distance constante du sol ?
R *Cela s'arrêtait à une certaine hauteur, avançait très lentement et s'arrêtait de nouveau... J'avais l'impression que c'était absorbé par une action, comme pour effectuer des mesures topographiques ou comme si cela devait prendre des photos.*
Q Parce que cela s'arrêtait parfois ?
R *Oui, comme pour s'orienter ou observer. Cela restait à une certaine hauteur au-dessus de la ville d'Eupen, pas très haut, mais plus haut que l'église.*
Q Oui, mais juste avant que cela arrive à la tour panoramique ?
R *Je ne connais pas la hauteur de celle-ci* (77 m, d'après un panneau), *mais elle se trouve de l'autre côté*

de la vallée. Cela arrivait à peu près à la hauteur de la tour !
Q Maintenant, la lumière est stationnaire près de la tour, mais on a parlé de deux rayons.
R *Ces deux rayons ont été émis déjà pendant le vol, avant d'arriver.*
Q Ah.
R *C'est justement pour cela que je pensais à des mesures. C'étaient des faisceaux de lumière de couleur orange. Cela pulsait* (pour les émissions successives)*, en sortant très loin et simultanément. On pouvait discerner un point rouge qui partait jusqu'à une certaine distance et revenait ensuite. Prenons un exemple : au carnaval, un enfant peut souffler dans un tube en papier qui se déroule alors jusqu'à une certaine longueur, mais dans le cas présent, il y avait à l'extrémité un point éclairé.*
Q (Cela sortait) lentement ou rapidement ?
R *Lentement. On pouvait suivre les allers et retours, comme si l'on déployait et ramenait une antenne, loin dans le ciel et simultanément des deux côtés. Est-ce que cela venait de l'intérieur du corps ? Je ne sais pas le dire, mais cela s'est déjà produit au-dessus d'Eupen.*
Q Où étiez-vous quand vous l'avez vu la première fois ?
R *Nous l'avons vu surtout quand nous nous sommes arrêtés à Roereke. Cela venait ainsi d'Eupen au-dessus de la forêt... ou c'est là que nous en avons pris conscience.*
Q Ce phénomène est bien apparu avant que l'objet ne se stabilisait ?
R *Tout le temps. Peut-être déjà vers 17 h 25, sans que nous y prêtions attention, mais plus tard, vers 19 h, en continuant à observer, c'était continuel et cela nous a fait penser à des mesures. Nous ne pouvions pas nous expliquer ce que cela signifiait.*
Q Cela arrivait quelquefois ou souvent ?
R *Cela présentait un rythme constant, comme un coeur qui pompe ou comme s'il fallait expulser quelque chose de manière systématique.*
Q Oui, on associe toujours une idée à ce qu'on voit !
R *J'ai pensé à des mesures. J'ai même pris des renseignements un peu partout, puisqu'on a déjà utilisé un avion pour rechercher un cadavre en lumière infrarouge. Pourrait-il s'agir de mesures ?*
Q Combien de temps cela dure du départ jusqu'au retour ?
R *Une ou deux minutes jusqu'à ce que cela revenait.*
Q Et avant le retour, quel était l'aspect des rayons ?
R *Je vous ai dit qu'il y avait un point rouge. Cela se déployait et à l'avant, la lumière restait rouge. Entre l'objet et les points* (lumineux) *il faisait noir. Avait-on déployé un corps matériel, dont la pointe était éclairée ou s'agissait-il d'un rayon ?*
Q On ne voyait pas le rayon ?
R *On ne le voyait pas. Uniquement que cela semblait se déployer. Il y avait des petites boules.*
Q Vous n'avez peut-être pas fait très attention aux rayons ?
R *Je me suis concentré sur le point rouge qui s'écartait de l'objet.*

Q Cela sort plus vite que cela ne rentre ?
R *Non, à la même vitesse.*

Q Qu'arrive-t-il quand la boule rouge revient ?
R *Après un moment, elle s'est de nouveau écartée.*

Q Et que fait la boule quand elle revient ?
R *Cela repart comme avant.*
Q Combien de temps cela reste avant de repartir ?
R *Ce n'est pas long. Une minute, peut-être, mais c'était précis, comme pour mesurer.*
Q C'était régulier ?
R *Tout à fait, comme un "travail au millimètre".*
Q D'accord (pour des mesures topographiques), mais dans le temps ?
R *Chronométrique, comme si un appareil avait été mis en route pour des mesures.*
Q C'est le sentiment que vous aviez ?
R *Pour moi, c'était comme des mesures...*
Q Monsieur von Montigny m'a dit qu'il a vu une bande rougeâtre, ayant une certaine structure. Est-ce que vous souvenez au moins un peu de ces rayons ou avez-vous regardé seulement les points rouges ? Est-il possible ou non qu'il y avait des rayons ?
R *Je peux seulement dire que je me suis concentré sur ces boules qui s'écartaient simultanément. Je voulais toujours savoir jusqu'où.*
Q Ah. Et jusqu'où allaient-elles ?
R *Peut-être quelques centaines de mètres. Je ne peux pas le préciser. Peut-être un kilomètre. Cela devait sortir assez loin, pour mesurer.*
Q Vous ne vous fixez pas sur une évaluation des distances, sans points de référence ?
R *Je n'avais pas de repères.*
Q D'après votre sentiment personnel, c'était peut-être un kilomètre.
R *Au moins quelques centaines de mètres, mais je ne peux pas préciser la distance.*
Q Vous aviez l'impression que c'était quand même loin ?
R *On ne fait pas de telles "mesurés " sur une dizaine de mètres.*
Q Monsieur von Montigny dit encore que cela sort rapidement.
R *Ce n'est pas quelque chose qui rampe. Cela va relativement vite. Oui, cela s'est rapidement écarté...*
Q Mais on pouvait encore voir les mouvements des boules ?
R *On pouvait bien suivre leurs mouvements, des deux côtés.*
Q La vitesse est effectivement un concept relatif. Quand la balle revient, est-elle rouge ?
R *Rouge-orange. Rougeâtre.*
Q Que fait la boule près de l'objet ? Je n'avais pas bien compris dans le temps (en 1989). Vous n'avez peut-être pas fait attention tous les deux aux mêmes aspects. Les perceptions seraient alors différentes. Est-ce que quelque chose a tourné autour de l'objet ?
R *J'ai seulement fait attention aux deux points rouges, toujours au même niveau, comme des antennes* (comme les pointes d'un support rectiligne).
Q Avez-vous vu d'autres rayons, en plus des deux dont on a parlé ?
R *Non.*
Q Comment cela s'est-il terminé ? Qu'a fait l'objet avant de partir ?
R *Nous avons continué à l'observer et à un moment donné, il est parti dans la direction de Spa.*
Q Cela se déplace latéralement ?
R *Non. Cela part vers Spa.*
Q Exactement suivant votre ligne de visée ?
R *Oui, cela part et disparaît à l'horizon.*

Q Cela veut dire que la lumière devient plus faible ?
R *Oui, oui. La lumière faiblit. On voyait bien qu'elle s'écartait.*
Q C'est descendu par rapport à la tour éclairée ?
R *Cela* (le terrain) *monte de l'autre côté du barrage, vers Jalhay-Spa. Cela a pu s'élever.*
Q Pour vous, cela devait donc se trouver très bas (s'être immobilisé très près du sommet de la tour) et cela ne partait ni vers la gauche, ni vers la droite par rapport à la tour.
R *Non, non, non... Vers l'arrière de la tour* (et non pas à 25° vers la droite de celle-ci) !
Q C'est très intéressant. En reprenant l'enquête, nous arrivons à préciser certains points. A l'époque, je ne voulais d'ailleurs pas trop vous importuner. Cela prend beaucoup de temps.

L'interview de l'adjudant Joseph Schmitz

Elle eut lieu en décembre 1989 à la caserne de la gendarmerie à Eupen. Elle porta en grande partie sur les observations faites par ce témoin et son collègue, quand ils revenaient de Bruxelles (VOB.I.29). Quand l'adjudant s'est rendu à la caserne, il vit le "second objet" signalé par von Montigny et Nicoll. Cette interview n'a pas pu être présentée au cours de la réunion du 22 février, par manque de temps.

Q J'essaye de reconstruire aussi exactement que possible ce qui s'est passé... Quand vous êtes venus à la caserne d'Eupen, vous auriez vu quelque chose derrière ces arbres ?
R *Non ici, obliquement vers le haut.*
Q Pouvez-vous le décrire ?
R *Beaucoup de lampes, avec une lampe au-dessus et une rouge au-dessous. J'ai pensé directement : c'est l'AWACS ! Il faisait noir et l'on ne voyait pas ce qu'il y avait entre ces lampes. Il n'y avait qu'un léger bruit, comme celui d'un moteur électrique.*
Q Il n'y avait pas de bruit de voitures en même temps ?
R *Non, non. J'étais à la pompe d'essence et le moteur était éteint. Nicoll dit alors* (à la radio) *"faites attention, cela s'approche de la caserne !" Nous étions dans la cour et l'objet était ici, oblique. On ne le discernait pas, mais je voyais une lampe au-dessus et une lampe rouge au-dessous. Je me dis : c'est l'AWACS, avec le radar sur son dos !*
Q Vous aviez l'impression qu'il y avait quelque chose sur la partie supérieure.
R *Cela doit avoir été assez haut au-dessus. C'est pour cela que j'ai pensé que c'était l'AWACS. Ils ont un grand plateau près de leur queue et je me suis dit : ils ont une lampe au-dessus, mais j'ai réfléchi : ce n'était pas possible, parce qu'il n'y avait pas le bruit du moteur* (qu'on aurait dû entendre), *même si le jet est en marche libre* (sans pousser le moteur)... *J'en ai discuté par après avec les autres ... Il est venu de derrière les maisons et il a tourné au-dessus de la cour.*
Q Au-dessus de la cour ?
R *Il y a tourné et se trouvait dès lors suspendu obliquement. Il s'est déplacé lentement vers là* (en direction de Lontzen).
Q En prenant le tournant, il était oblique ?
R *Oui. Cela venait de là, en tournant déjà. Les autres l'ont vu re-*

monter de Baelen et ici, il a fait comme cela (geste simulant un tournant pris obliquement dans le ciel). *C'était irritant, ces lampes !*

Q Comment étaient les lampes ?

R *On avait le sentiment que ces lampes s'allument ici et puis là. Est-ce qu'elles tournaient ? Je ne sais pas. J'avais l'impression qu'une fois celles-ci s'allument et une fois celles là. On ne pouvait pas définir la forme, mais il y avait une lampe au-dessus. Je l'ai vue. C'était penché* (d'après l'ensemble des lumières), *mais je ne pouvais reconnaître rien d'autre. On ne voyait que les lampes, pas la structure qui les supportait.*

Q Merci beaucoup.

R *Je ne veux rien dire sur ce que je n'ai pas vu.*

3. Suite et fin de la discussion

Accusations et contre-réaction

La synthèse qui sera présentée ici est celle du 5 juillet 1997. Elle montre que les difficultés qui surgissent dans un dialogue de ce genre sont très profondes, mais aussi qu'il est utile, voire nécessaire, de les mettre à jour.

La réunion du 22 février 1997 entraîna d'abord une attaque, de la part de M. *Bonabot.* Elle apparut dans le numéro de mars 1997 du Bulletin du GESAG, sans m'en avertir et sans attendre le résultat de la discussion générale. M. Bonabot écrivait : "Ceux qui maintiennent le concept d'un engin extraterrestre ont **une attitude malhonnête** à l'égard de chercheurs qui se justifient mutuellement par des analyses indépendantes... Cette malhonnêteté n'est dictée que par **le désir de maintenir un mystère ovni** sur cette journée du 29 novembre 1989 et, d'une manière générale, sur toute la vague belge". Par *chercheurs qui se justifient mutuellement,* il entendait messieurs Van Utrecht, Vanbrabant et lui-même. Ces propos étaient insultants, aussi bien vis-à-vis de l'étude que j'avais menée que par rapport à mon passé de scientifique, professeur d'Université.

J'en ai pris connaissance par une lettre que M. *Vanbrabant* m'envoya le 7 avril. Elle contenait une copie des pages du GESAG qui me concernaient et la copie d'une lettre qu'il avait envoyée le 4 avril à M. *Bonabot.* C'était une "lettre de lecteurs - **droit de réponse**" de 2 pages, à insérer dans le prochain numéro du GESAG. Les arguments essentiels étaient les suivants. (1) "Bien que vous et Wim Van Utrecht soyez fermement convaincus que la solution de Vénus est la seule qui soit vraie, ... il y a encore toujours des personnes qui contredisent cette hypothèse... et **l'étude est encore en route**". (2) "Aussi bien par des échanges de lettres que par des conversations avec le Professeur Meessen, **un dialogue a pu se développer** ou des chercheurs ont pour la première fois depuis longtemps, en toute sérénité, voulu regarder les choses objectivement dans un respect mutuel, en tant que personnes... Votre écrit (et surtout vos insinuations...) peuvent détruire ce dialogue radicalement et même le miner complètement".

M. *Vanbrabant* ajoutait que dans le petit monde ufologique belge, on a toujours été confronté à "des hommes qui proclamaient leur opinion d'une manière agressive. Maintenant, il se développait enfin un dialogue plus serein qui aurait pu marquer le début d'une **collaboration** ultérieure plus amicale". Il mentionnait le fait que j'avais proposé d'expliquer éventuellement mes recherches sur la photo de Petit-Rechain à un petit groupe de personnes, comprenant aussi M. Van Utrecht, pour qu'on puis-se y réfléchir et en discuter. J'avais précisé cependant que cela dépendrait des attitudes qu'on adopterait dans l'étude en cours. Il faudrait que cela ait un sens !

Dans l'article qu'il publiait, M. *Bonabot* se plaignait aussi du fait que la réunion du 22 février avait duré plus de 5 heures, sans avoir suffisamment de temps pour la discussion. Je répète que l'objectif de la réunion était de **fournir les données de base** d'une manière objective, franche et contrôlable. M. *Bonabot* reconnaissait d'ailleurs que "toute l'enquête est fixée sur **le détail** que pourront produire les deux témoins" (p.8), mais il ajoutait : "Je crois que le professeur Meessen a été, malgré lui, emporté dans la tourmente des descriptions et détails sur le phénomène et que tout ceci lui a fait sous-estimer la présence de la planète Vénus".

L'argument avancé pour justifier l'hypothèse de Vénus était celui de "la **possibilité** d'un effet optique qui se trouverait *amplifié par la présence de la masse aquatique du barrage* et de phénomènes de réfraction particuliers qui peuvent se produire entre des couches atmosphériques de températures différentes au dessus de la surface des eaux." M. *Bonabot* ne fournissait pas de modèle, montrant comment cela pourrait se produire. La lettre qu'il envoya le 8 avril à M. *Vanbrabant* révèle que sa démarche était différente. Il reconnaissait que "dans le texte je suis, je l'avoue, un peu brusque lorsque je mentionne la **malhon-nêteté** de certains chercheurs à voir dans la journée du 29 novembre 89 et dans toute la vague le concept d'un engin extraterrestre et rien d'autre." Pour quelle raison l'a-t-il fait ? Il l'explique : "Je ne peux **croire** en une présence extraterrestre qui se manifeste pendant près de deux ans dans le nord-est de notre pays... On ne peut y voir uniquement la présence d'ovnis 'à chaque coin de rue'.... Il faut être aveugle et sans doute à l'extrême, malhonnête pour y voir une origine extraterrestre".

Le 15 avril, M. *Bonabot* accusait réception de mon rapport du 8 avril. Il ajoutait le numéro du Bulletin du GESAG où il m'avait attaqué. Dans sa lettre, il poursuivait sur le même ton : "Il est **intolérable** pour ma part" que ce qui a été observé par les gendarmes au-dessus de la Gileppe puisse être "un phénomène extraordinaire" et que cette identification soit considérée comme étant "la seule valable".

En avril, quand j'ai téléphoné à M. *Vanbrabant,* il m'avait averti que sa propre réponse à mon rapport allait tarder, pour des raisons très compréhensibles. Elle fut envoyée le 9 juin et résumait la nouvelle situation de la manière suivante : "Après votre dernier écrit détaillé (uitvoerig), je dois reconnaître que **je n'y ai plus rien à ajouter**. Vous avez donné une série de points clairs, excluant l'hypothèse de Vénus, mais il y a aussi des éléments qui la renforcent. Honnêtement, je ne sais plus. Cela reste pour moi une question ouverte". Il ajoutait que M. *Van Utrecht* m'enverrait bientôt ses réactions. "Peut-être nous y trouverons encore de nouveaux éléments ?" J'étais donc curieux d'en prendre connaissance.

Objections et réponses

Le 17 juin 1997, M. *Van Utrecht* m'adressa une lettre et un texte de 8 pages. Elles ne portaient plus le titre de "réfutations", mais de "commentaires". Elles montraient pourtant que l'auteur ne semblait pas vouloir abandonner l'hypothèse de Vénus, peut-être seulement pour défendre le texte qu'il avait publié. Le retard de sa réaction ré-sultait entre autres d'un séjour à l'hôpital. La lettre précisait que, contrairement à ce que j'avais supposé parce que je savais qu'ils s'étaient rencontrés après la réunion du 22 février, messieurs Van Utrecht et Vanbrabant avaient décidé d'y réagir de manière indépendante "pour garantir un **déroulement loyal** de la discussion". Il ajoutait : "Je ne suis d'ailleurs pas tout à fait d'accord avec la remarque de Paul Vanbrabant que *Jacques Bonabot* aurait mieux fait de renoncer à la publication dans l'état actuel du débat", puisque le Bulletin du GESAG est "plutôt à considérer comme une revue technique qui s'adresse en premier lieu au chercheur". Bien qu' elle soit à diffusion restreinte, il y avait des propos blessants que M. *Van Utrecht* ne mentionne pas.

L'objectif des "commentaires" était clairement annoncé. Ils devaient (dé)montrer que "les arguments qui plaident pour l'hypothèse de Vénus restent **irréfutables**". Il est essentiel que chacun puisse en juger. Les points soulevés correspondaient à ceux que j'avais énumérés dans la première synthèse, sous la rubrique "conclusions de la nouvelle étude". Voici les objections soulevées et mes réponses.

(1) M. *Van Utrecht* répète qu'on peut "supposer que les témoins ont vu le phénomène **en mouvement** au moment où ils étaient eux-mêmes en mouvement." Par conséquent : "Le déplacement du phénomène n'est qu'illusoire". Cela repose donc sur une **supposition**. Il y avait cependant un argument qu'on doit examiner. Certaines parties de la rue haute à partir de laquelle les gendarmes ont vu la "lumière" étaient orientés vers la tour de la Gileppe. Quand ils y roulaient, ils auraient donc pu voir que la "lumière" se déplaçait vers celle-ci, bien que c'était Vénus, tandis que la "lumière" était immobile, quand les témoins étaient arrêtés, et en particulier quand ils l'observaient de la hauteur de Kortenbach. Il me semble cependant que si **Vénus** se trouvait devant eux quand ils roulaient vers la Gileppe (figure 1), ils ne pouvaient pas voir la planète en déplacement latéral. En outre, j'avais levé toute ambiguïté, en prenant plus d'informations sur la position et le comportement de la "lumière" quand les gendarmes l'ont vue à partir de la caserne d'Eupen. Les interviews précisent également ce que les gendarmes on vu avant d'arriver à Kortenbach.

(2) Je suis d'accord qu'un "long moment d'immobilité plaide en faveur de l'hypothèse astronomique", mais c'est justement le fait que les gendarmes ont insisté sur **l'immobilité** de la lumière par rapport à la tour qui plaide contre l'hypothèse astronomique, étant donné que la tour éclairée était facilement repérable et que les gendarmes étaient motivés pour observer le comportement de l'objet avec grande attention. M. *Van Utrecht* pense par contre qu'il est "par-faitement plausible" que l'attention des gendarmes ait été détournée par ce qu'il appelle des "effets lumineux rougeâtres" et par l'apparition surprenante d'un "second objet". Cela n'est pas du tout évident, puisque l'observation a duré une heure et que Vénus s'est déplacé pendant ce temps de 15° vers la droite, en descendant vers l'horizon. Puisque les gendarmes se demandaient si c'était un engin militaire de type inconnu, il n'était pas secondaire de s'assurer de sa stationnarité permanente.

(3) **L'écart final** par rapport à la tour de la Gileppe atteignait 25°. M. *Van Utrecht* essaye de minimiser cette donnée objective, en faisant de nouveau appel à l'argument d'une inattention présumée. D'après lui, il faudrait donc tenir compte seulement de l'écart initial : 10°. C'est une hypothèse *ad hoc,* contrée par les arguments qui précèdent. Au moment où l'hypothèse de Vénus avait été formulée, on s'était contenté de l'affirmation que la planète se trouvait "dans la direction d'observation des témoins". La situation n'est plus la même, puisque nous disposons

maintenant de renseignements plus précis.

"On ne peut croire que... Vénus reste inaperçue". D'accord, mais est-ce que cela veut dire que Vénus doit avoir **retenu l'attention** des gendarmes ? C'est l'objet qu'ils avaient vu précédemment qui était important pour eux. Les interviews précisent que "c'était comme des phares géants. Ce n'était **pas comparable à des étoiles**" (Nicoll). En outre, la "lumière" n'était pas vraiment ponctuelle. Il y avait "plusieurs lumières" (Nicoll) et "des parties sombres" (von Montigny). Puisque les témoins ne mentionnent ni fluctuations d'intensité, ni changements de couleur, on ne peut pas l'expliquer par des turbulences atmosphériques pour la lumière venant de Vénus. M. *Bonabot* a rappelé les règles du jeu, dans le Bulletin du GESAG de mars 1997 : "**Ce que les gendarmes ont vu, ils l'ont vu** ; nous devons respecter leur témoignage".

(4) M. *Van Utrecht* accepte maintenant que von Montigny et Nicoll avaient de bonnes raisons pour ne pas changer leur poste d'observation, mais il continue à affirmer qu'ils auraient non seulement dû voir, mais également **mentionner** la présence de Vénus. L'objet triangulaire qu'ils avaient vu au début (figure 5) les avait fortement étonnés. C'est cet objet qui les intéressait et non pas le ciel étoilé ! Il n'y avait donc aussi aucune raison pour en parler. M. Van *Utrecht* affirme au contraire qu'une "raison valable" pour ne pas signaler la présence de Vénus est "totalement exclue". Je crains qu'il aboutit à cette conclusion après avoir exclu certaines données du problème.

(5) Il fait de même pour le **phénomène des boules rouges**. C'est pourtant une donnée capitale et j'ai montré par une analyse détaillée de la réfraction atmosphérique et des effets visuels envisageables que l'hypothèse de Vénus ne permet pas d'en rendre compte. M. *Van Utrecht* rejette les éléments des témoignages qui ne s'accordent pas avec sa thèse. Il fait même explicitement appel à "**la non crédibilité des détails rapportés par les témoins**". Qu'en pense-t-on dans les tribunaux de justice ? Il insinue que les deux gendarmes en sont arrivés progressivement à enjoliver leur récit, étant donné que le phénomène des boules rouges n'avait pas été mentionné de la même manière dans le rapport de M. Vantuyne. Cela ne prouve pas que par après, les gendarmes ont **ajouté des détails imaginaires**.

Je rappelle que M. *von Montigny* hésitait à parler du phénomène des boules rouges. C'était trop étrange et inattendu. Au moment de l'interview de 1989, j'avais l'impression que j'étais le premier enquêteur à qui cet aspect était dévoilé et moi aussi,

j'étais surpris, mais M. *Nicoll* a parfaitement confirmé ces observations. Ces comparaisons étaient différentes, mais cela était pour moi un gage de récits indépendants. Demander d'admettre que les gendarmes nous ont bernés par des élucubrations mensongères me semble assez arrogant, pour ne pas dire plus.

(6) **Des boules rouges ont été observées aussi à d'autres endroits** en association avec des OVNI au cours de la vague belge, mais M. *Van Utrecht* n'y attache aucune importance. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'objets volants non identifiés. D'après lui, "un inexpliqué ne peut pas expliquer un autre". C'est juste, mais avant d'expliquer quoi que ce soit, on peut et doit même rapprocher ce qui est semblable. Sans le dire explicitement, M. *Van Utrecht* part du postulat qu'une origine extraterrestre du phénomène OVNI est **impossible**. Il faut donc qu'il y ait d'autres explications. Il propose que les autres "boules rouges" pouvaient être des "balles traçantes émises depuis des avions" ou résulter de "lumières anti-collision rouges reflétant sur le bord des ailes d'un avion". Il n'y a pas la moindre preuve, mais admettons que ce soit vrai. A Henri-Chapelle, une boule rouge est descendue verticalement de l'OVNI, pour tourner à angle droit et partir horizontalement à une certaine hauteur du sol (VOB.I.38). Que pourrait-on imaginer pour en rendre compte ?

(7) J'ai insisté sur un point de méthodologie qui me semble absolument fondamental : "Une analyse objective doit envisager **toutes les hypothèses**, sans préjugés et sans exclusives. Ceci s'applique aussi à l'hypothèse extraterrestre". M. *Van Utrecht* répond d'une manière cinglante: "**Absurde !**" Pourquoi ? Parce qu'on doit "chercher une explication rationnelle... sans accepter d'emblée des «solutions» surnaturelles ou extraterrestres". Des êtres biologiques résultant d'une évolution sur d'autres planètes de notre Univers et des manifestations technologiques de civilisations beaucoup plus avancées que la nôtre se situent donc pour lui sur le même niveau que des anges ou autres apparitions.

Je n'attache pas de poids significatif à certaines hypothèses, qu'il s'agisse de mondes parallèles ou de phénomènes paranormaux, mais je pense qu'on doit faire une distinction entre les hypothèses et les solutions qui peuvent en découler. Même l'hypothèse des avions secrets américains et des ULM pour la vague d'OVNI sur la Belgique ne me dérange pas, quand on procède ensuite à une évaluation correcte des conséquences logiques et quand on confronte celles-ci aux faits observés. Ce ne sont pas les hypothèses qui sont critiquables, mais l'absence d'

une analyse logique et objective.

(8) M. *Van Utrecht* essaye encore (le 17 juin 1997) de concilier l'hypothèse de Vénus avec le phénomène des boules rouges, en faisant appel à une **inversion de température**. Sachant maintenant que la réfraction anormale où des rayons sont déviés vers le bas, exigerait que les témoins se trouvaient pratiquement à la même hauteur, il signale que les gendarmes se trouvaient à une altitude de 280 m. Cela ne suffit pas. Les mesures montrent que l'inversion était faible et qu'elle se situait très probablement vers 500 m (figure 3), ce qui est logique, puisqu'elle devrait se trouver au bord supérieur de la couche limite (VOB.I. 382). Admettons malgré tout qu'il y avait une réfraction anormale, conduisant à un mirage supérieur. Dans ce cas, on aurait dû voir **deux images superposées** (figure 6), pendant un temps relativement court. Ce n'est pas ce qui s'est passé.

Le phénomène des boules rouges serait encore plus difficile à expliquer. D'après M. *Van Utrecht*, cela pourrait résulter d'une "couche d'inversion qui **se déplaçait en ondulant** vers les témoins et qui reflétait périodiquement la lumière de Vénus, en créant des points ou traits de lumière des deux cotés de la planète". J'ai expliqué qu'on devait alors voir une trace verticale plus ou moins élargie au-dessus de Vénus. M. *Van Utrecht* précise cependant qu'il avait seulement pensé au début à un effet comparable à celui que produit "le soleil qui, caché par un nuage, émet une couronne lumineuse autour du dit nuage". Les rayons divergents sont alors produits par un obstacle, pourvu d'échancrures, mais il n'y avait pas de nuage et les deux faisceaux étaient horizontaux.

(9) Il est indiscutable que dans certains cas, **des astres ont été pris pour des OVNI**, parce qu'ils présentaient des

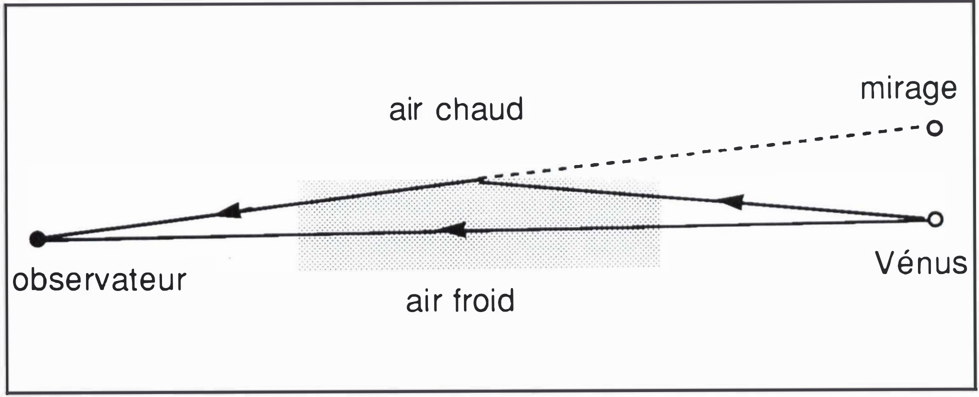


Figure 6 : L'hypothèse de Vénus et l'hypothèse d'un mirage impliquent deux lumières superposées.

caractéristiques inhabituelles. M. *Van Utrecht* fournit deux exemples pour la même époque. Ils proviennent d'articles de journaux (publiés en Allemagne et venant probablement de Werner Walter), dont l'objectif était de dénigrer le phénomène OVNI. Notons qu'il s'agissait de Saturne (le 17 novembre 1989) et de Sirius (le 6 décembre 1989), mais pas de Vénus.

J'avais rappelé dans ma lettre du 8 avril que sur le cimetière de Bütgenbach, deux témoins ont vu un objet qui produisait également des rayons et d'autres effets lumineux très impressionnants (VOB.I.32). M. *Van Utrecht* affirme froidement que c'était "fort probablement une étoile ou une planète". Cela tombe mal, puisque j'ai longuement interrogé ce témoin et conservé l'enregistrement. Il suffit de l'entendre pour qu'il soit évident (si l'on n'est pas systématiquement de mauvaise foi) qu'une confusion avec un corps astronomique est totalement exclue. Je me suis même rendu une seconde fois à cet endroit, pour voir le cimetière et l'arbre au-dessus duquel cet OVNI est apparu. Nous pourrions y retourner, pour déterminer la direction d'observation et **tester** l'hypothèse astronomique ! Le journaliste *Jan Hertoghs* a rapporté les mêmes faits (HUMO, le 4 janvier 1990). Son récit ne justifie pas non plus ce que M. Van Utrecht souhaiterait bien. Il affirme qu'il a été "abusivement mentionné" que cela aurait eu lieu le 29 novembre 1989. Mon rapport était consacré aux événements de ce jour, mais j'avais précisé cette observation avait été faite au cours de la soirée précédente.

(10) Il serait certainement souhaitable de trouver **d'autres témoins** du "spectacle" au-dessus de la Gileppe. M. *Van Utrecht* a scruté les témoignages connus et il a trouvé deux cas où les témoins n'ont **pas vu** ce spectacle, bien qu'à son avis, ils auraient dû ou au moins pu le voir. Il en conclut : "Peut-être plus important que ce que certains témoins ont vu est ce que d'autres témoins n'ont pas vu", puisque cela suggère qu'il ne s'y est rien passé.

Examinons ces cas. Le premier est celui d'un automobiliste qui roule le 29 novembre 1989, vers 19 h, du village de Foyir vers Jalhay (Inforespace, juin 1990). Ce témoin aperçoit **à sa droite** un objet volant au raz des arbres. Le conducteur ralentit très fortement et sur environ 2 km, il continue à observer cet objet. Celui-ci est immobile par rapport aux arbres et possède trois panneaux verticaux, éclairés d'un blanc jaunâtre, comme des baies vitrées. La distance est estimée à moins de 1 km. M. Van Utrecht pense que "les chances sont grandes" qu'il s'agissait de "l'autre objet" que les gendarmes ont vu monter rapidement, vers 18h45. Il a vé-

rifié sur une carte (IGN, 43/5-6) que la tour de la Gileppe était située entre 3 et 3,5 km et qu'elle n'était pas cachée par des éléments du terrain. Il pense dès lors que ce témoin aurait pu voir un objet lumineux au-dessus de la tour de la Gileppe. Il ne signale pas qu'elle se trouvait *dans la direction opposée* de l'objet que le témoin suivait des yeux. Même quand il regardait la route devant lui, **il ne voyait pas la tour**, puisque l'écart était de l'ordre de 100°.

Le second récit est celui de monsieur Roland L. que j'avais présenté succinctement (VOB.I.32). Je profite de l'occasion pour donner plus de détails, en me basant sur le rapport d'enquête et la carte IGN 43/5-6. Monsieur L. est un indépendant, âgé de 57 ans. Le soir du 29 novembre 89, il roule de Polleur à Jalhay. Il est seul au volant d'une camionnette VW. Entre 18h30 et 18h45, il a dépassé Jehanster et s'approche du lieu-dit Vervifontaine. Son attention est alors attirée par une luminosité qui se trouve assez haut dans le ciel, à sa droite. L'élévation est d'environ 75° et la distance est estimée à 500 m. Regardant plus attentivement à travers le pare-brise de sa voiture, Monsieur L. discerne 3 puissants phares blancs, disposés en triangle. Il ne peut pas s'arrêter, puisque la route est étroite, avec une voiture devant lui et une autre derrière lui, mais il constate que les trois lumières sont disposées aux coins d'un **grand triangle** isocèle, progressant très lentement. C'est une structure très foncée qui se détache bien du ciel, encore plus noir. Les bords sont très nets. Vu d'en bas, c'est une plate-forme peu épaisse. L'objet avance horizontalement, mais à faible vitesse **à côté de lui**, vers le barrage de la Gileppe.

Le témoin a précisé que la pointe avant du triangle était légèrement relevée et que la vitesse était constante, mais nettement plus faible que celle d'un hélicoptère. Monsieur L. n'a pas perçu de bruit dépassant celui de sa voiture. Les trois phares étaient dirigés vers le sol. Ces lumières étaient très blanches. Au centre du triangle, il y avait un feu clignotant nettement plus petit et beaucoup plus faible. **L'objet était grand**, car quand il se trouvait presque au-dessus du témoin, sa dimension apparente était comparable à trois fois celle de la pleine Lune. L'observation n'a pas duré plus d'une minute, mais le témoin qui se déclarait être "extrêmement sceptique" vis-à-vis de l'hypothèse extraterrestre est resté persuadé que cela devait être un engin militaire secret.

Puisqu'il roulait vers la tour de la Gileppe, située à environ 4,5 km, M. *Van Utrecht* affirme qu'il "**aurait dû voir**" ce qui s'y passait. Il est peut-être resté assez rêveur et il devait faire attention au trafic. Il aurait pu scruter le

ciel près de l'horizon, à plus de 4 km devant lui, mais il ne devait pas le faire nécessairement. Même s'il l'a fait, le phénomène des boules rouges ne se présentait pas pour lui de manière transversale, comme c'était le cas pour les gendarmes. Les autres automobilistes, roulant devant et derrière lui, n'ont pas signalé la présence du grand objet éclairé, pourtant tout proche. Ou bien, ils ne l'ont pas remarqué, ou bien, ils n'ont pas voulu se faire connaître. Je ne vois pas bien comment on peut évaluer la **probabilité de perception d'un phénomène anormal** et donc pas non plus comment affirmer que tel témoin aurait dû voir ce qu'il n'a pas vu.

J'ai dû constater, avec regret, que M. *Van Utrecht* termine ses "commentaires" en parlant de "la hantise d'une intervention extraterrestre" et "d'une fièvre OVNI persistante".

Conclusions

Si l'on en juge d'après les réponses de messieurs Bonabot et Van Utrecht, on aboutit à la conclusion que cette tentative de dialogue a été **un échec**. Le temps et l'effort que j'y ai consacrés, la bonne volonté et l'écoute semblent avoir été inutiles. J'estime cependant que nous devons regarder au-delà du résultat immédiat. Il y a eu un **vrai débat** et à une exception près, il s'est déroulé avec civilité. Nous avons tous appris quelque chose et la **nouvelle étude** de ce cas l'a finalement renforcé. Au cours de la longue période des discussions, nous avons eu l'occasion de nous rendre compte des **causes profondes** de certaines dissensions. On peut espérer que cela nous aidera tous, dans la suite.

Au fond, il existe un malentendu quant au sens qu'il convient de donner au mot "recherche". Pour certains, il s' agit de **la recherche de la vérité**, quelle qu'elle soit. Pour d'autres, c'est la recherche d'arguments pour défendre une thèse particulière et donc **une idée préconçue**. Ce sont deux conceptions opposées. Une étude valable du phénomène OVNI ne peut se faire que si l'on se détache de toute **croyance**, aussi bien dans un sens que dans l'autre. Il est donc nécessaire de formuler différentes hypothèses, en restant conscient du fait que les incertitudes peuvent seulement être réduites par un **travail** patient et rigoureux. Il faut continuer à accumuler des données et essayer de comprendre les faits observés, en utilisant des méthodes de type scientifique.

Si nous voulons vraiment faire avancer l'étude du phénomène OVNI, nous devons concentrer nos efforts sur ce qui peut être le plus révélateur. Il faut donc **dégager les caractéristiques du phénomène observées dans de nombreux cas**. Cela doit se faire sans se fixer à l'avance

quant à la nature et l'origine du phénomène, pour ne pas exclure ce qui pourrait être important. Ensuite, nous devons imaginer ce qui pourrait se cacher derrière les apparences, faire des hypothèses et voir ce qui en découle, pour le confronter à d'autres observations. Cela me sem-ble possible, si l'on est prêt à le faire.

4. Informations complémentaires

L'évolution du dialogue

M. *Bonabot* m'a téléphoné dès la réception de mon rapport du 5 juillet. Il me disait qu'il était désolé de m'avoir blessé, en me qualifiant de malhonnête. Il l'a confirmé dans sa lettre du 11 juillet 1997 : "Au professeur Auguste Meessen j'adresse ici ouvertement mes **excuses** pour les mots accablants qui ont été mentionnés en page 10 du Bulletin de GESAG de mars 1997... Cette vive critique ne se justifiait pas à l'égard d'un scientifique qui a le courage et l'amabilité de partager ses recherches avec des ufologues. Aussi je répéterai mes excuses dans le prochain Bulletin du GESAG, en début de la publication". Pour ma part, j'exprime mon respect pour ce geste qui grandit son auteur.

Dans sa lettre, M. *Bonabot* résumait la conclusion qu'il avait tirée du débat contradictoire en ces termes : il y a eu "un phénomène extraordinaire, non naturel, au-dessus de la Gileppe", en même temps que "la présence de Vénus". Quand je lui ai téléphoné au début de septembre, il l'a répété, en ajoutant que l'attention des gendarmes a pu être captée par ce qu'ils voulaient regarder, comme c'est le cas quand on voit une personne dans une foule.

Je n'ai pas pu atteindre M. *Vanbrabant,* mais nous savons que ses jugements sont devenus progressivement plus nuancés. Il a déjà indiqué que l'hypothèse de Vénus était pour lui **une question**, qu'il se posait et à laquelle il me demandait de répondre. J'ai essayé de le faire le mieux possible. Quand j'ai téléphoné à M. *Van Utrecht* pour savoir s'il y avait d'autres éléments que je devrais ajouter dans ce texte-ci, il ne semblait pas avoir changé d'avis, mais je n'ai pas cherché à en savoir plus. Mon rôle se limite à **l'examen du problème**, en fournissant toutes les informations et clarifications nécessaires pour que chacun puisse en tirer lui-même les conclusions appropriées. La responsabilité de chacun est engagée à titre personnel, mais maintenant, en connaissance de cause. En fait, nous avons considéré certaines collaborations.

M. *Van Utrecht* m'a d'ailleurs fait parvenir une copie de l'article où il exposait l'hypothèse de Vénus (The Belgian 1989-1990 UFO Wave, in UFO 1947-1997 Fifty years of Flying Saucers, H. Evans and D. Stacy (editors), Fortean Times, John Brown Publ. London, 1997). Nous en avons reparlé et je lui ai fait part de ce que j'y trouvais positif et négatif. Puisque ce document concerne le problème qui nous a préoccupé, il est utile de l'analyser et d'en extraire des informations complémentaires.

Une autre présentation de la vague belge

La description que M. *Van Utrecht* en donne fournit une image composite, où je trouve cependant **deux tendances** générales. D'une part, M. *Van Utrecht* présente la vague, en diminuant très nettement son importance. On n'en sera pas étonné, puisque l'auteur ne voulait sans doute pas fournir des arguments qui pourraient être favorables à l'hypothèse extraterrestre. Il en résulte cependant une image déformée, **non représentative** de ce qui s'est réellement passé. D'autre part, M. *Van Utrecht* fait état de différentes tentatives d' explications conventionnelles. Il en a vraiment cherché, mais il reconnaît **honnêtement** qu'il n' en a pas trouvé.

La seule observation qui soit un peu détaillée est celle des gendarmes von Montigny et Nicoll, du 29 novembre 89, mais le compte rendu comporte une série d'erreurs. L'objet aurait été découvert *en mouvement* et non pas en position stationnaire. Les témoins auraient seulement pu discerner que c'était "une masse solide foncée, ayant la forme d'un *triangle isocèle"* quand l'objet les a *survolés.* La ville d'Eupen est réduite à un *village.* Les gendarmes y auraient téléphoné *eux-mêmes* et décidé de rouler "vers *un endroit,* où ils étaient sûrs d'avoir une vue panoramique dégagée", au lieu de revenir simplement sur la route de crête, pour reprendre leur poursuite. Ils auraient revu l'objet *en arrivant* à l'endroit visé et non pas en cours de route. L'objet aurait "semblé" être stationnaire et "d'après une des premières interviews", les gendarmes auraient eu "l'impression *floue* (unclear) que *de temps en temps* (every now and then), il y avait des faisceaux de lumière, sortant très rapidement des côtés". Ceci demande des explications.

M. *Van Utrecht* se réfère à **l'interview** que les gendarmes ont accordé à une série de journalistes, le 9 décembre 1989, à la caserne d'Eupen. Un rapport en avait établi par *Patrick Vantuyne* (pour Pro-Seeti, à cette époque). Il signale que les conditions étaient difficiles, puisque les journalistes posaient leurs questions de manière chaotique (deze verklaring gebeurde zeer verward daar toenertijds in de kazerne persmensen... zorgden voor een soort chaos van vragen blijkbaar zonder enige logica). La phase de la découverte n'apparaît pas dans ce rapport et l'objet

aurait survolé les gendarmes. Il est explicitement mentionné, par contre, que les gendarmes ont fait *plusieurs courts arrêts pour observer le phénomène* avant d'atteindre la hauteur de Kortenbach. Ils y sont arrivés *vers 18h30* et ils y ont constaté que le phénomène se tenait **immobile, juste au-dessus de la tour** (stil... en pal boven een verlichte uitkijktoren).

Le phénomène des boules rouges est esquissé de la manière suivante : "En le regardant, ils avaient tous les deux l'impression, bien qu'elle fut imprécise, que **des faisceaux de lumière** sortaient *parfois* très vite *des côtés du phénomène,* dans toutes les directions" (hadden deze beide nog de, zij het onduidelijke, indruk dat er soms lichtstralen in alle richtingen schoten uit de zijkenten van het fenomen). La lettre initiale de M. *Vanbrabant* (du 17 décembre) et la dernière lettre de M. *Van Utrecht* (du 17 juin) citent ce passage, où le terme "**toutes les directions**" a été pris à la lettre. Puisque mon rapport était différent, on a effectué un choix en fonction des préférences et cela a fait penser M. *Van Utrecht* à des rayons divergents, comme pour le soleil derrière un nuage.

J'ai reçu le rapport de M. *Vantuyne* quelques jours après la réunion du 22 février. Il signalait qu'ils avaient "évidemment" voulu dire (à Pro-Seeti) que les rayons s'écartaient **latéralement**. Ils ont ajouté dans "toutes les directions" puisqu'ils estimaient que les gendarmes pouvaient difficilement voir dans quelles directions les rayons partaient, étant donné que la source se trouvait pratiquement dans le plan horizontal à la hauteur des yeux des témoins. Ma première interview de M. von Montigny montre que j'ai également pensé à cette possibilité. Maintenant, je pense cependant que les "boules rouges" aux extrémités des faisceaux permettaient d'avoir une bonne perception de leur direction. Le 9 décembre, les gendarmes ont parfaitement pu parler d'une **impression imprécise**, quant à ces rayons, parce qu'ils ne savaient pas ce que c'était et parce qu'ils ne voulaient pas en dire davantage. Ceci est conforme à mon interview, réalisée plus tard, en décembre 1989.

Revenons à la publication de M. *Van Utrecht.* Pour accréditer l'hypothèse d'un ULM que des "chercheurs sceptiques par rapport à l'interprétation extraterrestre" ont avancée, il signale que "d'autres témoins... ont mentionné un son particulier, qui leur rappelait celui d'un ventilateur". Cela s'applique au 29 novembre 1989. Le comportement, la diversité et les caractéristiques des OVNI de la "vague belge", ainsi que le nombre et la qualité des observations rapprochées n'apparaissent pas, bien l'article soit consacré à cette vague !

On suggère même que les enquêtes ont été superficielles, puisqu'il est mentionné au début de l'article que "c'était seulement en 1996, qu'un chercheur indépendant a découvert que **la planète Vénus se trouvait exactement à l'endroit** (exactly at the spot) où les gendarmes avaient situé la brillante boule de lumière... En outre, le ciel était parfaitement clair ce soir et les témoins n'ont pas mentionné une seconde lumière intense près de l'OVNI. Ces circonstances rendent très vraisemblable (likely) que Vénus était *en fait* responsable de cette phase des observations". L'auteur ajoute : "Quant à l'impression floue de faisceaux de lumière sortant des côtés... cela pouvait résulter des **effets atmosphériques bien connus** qui se produisent quand des sources de lumière sont observées bas sur l'horizon". Puisque les deux gendarmes avaient vu un "autre objet", surgissant pendant qu'ils observaient la lumière au-dessus de la tour, M. *Van Utrecht* en arrive à la présentation suivante : "Si l'interprétation par Vénus est correcte, il n'y a plus aucune raison pour *croire* qu'il y avait plus d'**un seul objet non identifié dans les cieux de la Belgique au cours de cette soirée**". Le rapport des observations (VOB.I.11-49) ne justifie certainement pas cette affirmation.

Le reste de la vague est traité d'une manière succincte, mais tout aussi tendancieuse. Au cours de la nuit du 11 au 12 décembre 1989, par exemple, "de nombreuses personnes de la région de Liège et Namur se sont étonnés d'un mystérieux assemblage illuminé qui glissait au-dessus de leurs maisons... Un homme réveillé par un bruit de pulsations, vit un objet ovoïde qui semblait s'être empêtré dans un sapin... La description de l'objet inconnu suggère fortement qu'une sorte de ballon motorisé a eu des problèmes techniques (got into trouble) pendant cette nuit." D'après M. *Van Utrecht,* ceci expliquerait toutes les autres observations de cette soirée, mais il reconnaît que "personne ne s'est jamais présenté pour assumer la responsabilité d'un tel incident". Il est hautement instructif de relire le rapport de la SOBEPS à cet égard (VOB.I.82-113). Ces divergences devraient intéresser les sociologues et les historiens.

L'auteur présente aussi les observations radar des F-16 et les deux photos remarquables de la vague suivant sa philosophie. Il signale même l'existence d'un "monsieur K" qui dispose d'un **ballon**, muni d'une camera et de petites hélices. Il aurait contacté la Force Aérienne Belge pour "vendre la solution du problème des OVNI" contre une forte somme d'argent, de l'ordre d'un million de dollars US. M. *Van Utrecht* écrit : "tout cela fait de K **un bon candidat** pour ex-

pliquer la vague belge des observations d'OVNI". Il ajoute : "nous n'avons pu trouver aucune preuve décisive que K était effectivement impliqué. Ce qui est plus grave (worse), c'est que **K nie maintenant** d'avoir fait voler son plus léger que l'air à l'extérieur". Apparemment, c'est cela qui est regrettable.

De mon côté, je m'étonne surtout du fait que **les éditeurs** du livre consacré à l'ufologie de 1947 à 1997 n'ont pas trouvé nécessaire de rendre compte de la vague belge en s'adressant à ceux qui ont fait les enquêtes et la connaissent bien. Je voudrais, malgré tout, souligner en terminant que M. *Van Utrecht* cherche avec assiduité comment on pourrait expliquer le phénomène OVNI sans hypothèse extraterrestre, mais **il reconnaît honnêtement qu'il n'a pas trouvé d'explication conventionnelle**. Je tiens à le souligner, puisque ce n'est pas vrai pour tous ceux qui mènent le même combat. Cela me rappelle aussi le discours de *Millikan* quand il a reçu le prix Nobel en 1921, pour ses travaux sur l'effet photoélectrique. Il disait : "J'ai passé dix années de ma vie à tester cette équation d'Einstein de 1905 et - *contrairement à mon attente* - j'ai été obligé en 1915 d'en admettre la vérification expérimentale inambigüe".

Auguste MEESSEN

Vient de paraître

Science interdite, verbatim de l'ufologie !

par Jacques VALLEE

Marseille, O.P. Editions, 1997, 440 pages (dont un cahier iconographique hors-texte, une annexe, un index et une bibliographie), ISBN : 2-912607-00-0

Après trois éditions américaines, les lecteurs francophones vont pouvoir enfin découvrir cet ouvrage de Jacques Vallée. Ce dernier considère que son livre est «le plus important dans toute la série de [ses] travaux sur les phénomènes paranormaux». Il s'agit en fait de son journal tenu à partir de 1957 et jusqu'en 1969. C'est le début des recherches sérieuses sur le phénomène OVNI, tant en France qu'aux Etats-Unis, qui sont relatées dans le détail : les premières rencontres avec des chercheurs comme Aimé Michel, Pierre Guérin, Allen Hynek; des cas célèbres (l'atterrissage de Socorro, l'enlèvement de Betty et Barney Hill, l'affaire du «gaz des marais») ou les péripéties du fameux rapport Condon vécues depuis les coulisses, au jour le jour, par un témoin et un acteur privilégié.

C'est donc, on le comprend, un ouvrage de référence pour la (jeune) histoire de l'ufologie, avec ses premières réussites, mais aussi ses échecs dont nous assumons encore aujourd'hui les conséquences. Signalons aussi que ce livre publie, pour la première fois en français, le texte du «mémorandum Pentacle», un document jusqu'alors secret de l'Armée américaine.

Pour Jacques Vallée, le phénomène OVNI est avant tout une «occasion de faire de la bonne science». Il veut ainsi verser au dossier des observations historiquement importantes et dépasser les contradictions des théories en présence.

Ce livre est en vente **exclusivement par correspondance à**:

L'OBSERVATOIRE DES PARASCIENCES
BP 57
F-13244 Marseille la Plaine Cedex 01
Prix : 158 FF (plus 28 FF de port en France, et 35 FF pour la Belgique) par mandat postal ou par carte de crédit.
Pour tout renseignement :
tél./fax : (33) 491.47.51.07
e-mail : anomalie@gulliver.fr

La rumeur de Roswell

par *Pierre LAGRANGE*

Paris, La découverte, 1996, 278 pages (dont un cahier iconographique hors-texte de 8 pages, une annexe de documents en fac-similé, un index et une bibliographie).
ISBN; 2-7071-2641-1.

On sait quelles controverses l'affaire de Roswell à déjà déclencher dans le petit monde des ufologues. Comme dans bien d'autres dossiers importants, l'incompétence des premiers enquêteurs et la manipulation de certaines informations par des individus peu scrupuleux ont définitivement compromis l'accès à la vérité sur les témoignages recueillis.

Cet ouvrage du sociologue Pierre Lagrange va certainement faire rebondir le débat. Connaissant bien les milieux ufologiques (tant américains qu'européens), l'auteur présente ici l'histoire étonnante des vrais secrets, des faux documents et le portrait des multiples acteurs ayant nourri pendant cinquante années ce qu'il considère comme une gigantesque rumeur. Malgré la précision des documents présentés, on peut cependant regretter que Pierre Lagrange n'explique pas vraiment comment ces récits de crashes d'OVNI sont devenus des légendes modernes.

Comme on le devine, plusieurs chercheurs ne partagent pas le point de vue de Pierre Lagrange. Etant donné l'importance de cette question, nous avons décidé d'y revenir plus longuement dans le prochain numéro (n°96, à paraître au printemps 98) d'Inforespace. Outre un texte de notre collaborateur, Patrick FERRYN, à propos des diverses hypothèses en présence, vous pourrez lire un article de Gildas BOURDAIS (auteur de OVNI, 50 ans de *secret,* Presses du Châtelet, 1997) contestant, sur plusieurs points, les arguments avancés par Pierre Lagrange.

VAGUE D'OVNI SUR LA BELGIQUE

1. UN DOSSIER EXCEPTIONNEL

Enfin, le livre que tout le monde attendait est disponible. La SOBEPS a aujourd'hui terminé la rédaction de ce dossier exceptionnel sur la vague d'observations qui a déferlé sur la Belgique depuis l'automne 1989 jusqu'à l'été 1991.

* Préface de Jean-Pierre Petit, directeur de recherche au CNRS;
* Historique des événements : au jour le jour, la vie de la SOBEPS durant ces deux dernières années et la description des meilleurs cas enquêtés;
* La couverture médiatique de la vague, avec un tour d'horizon de la presse écrite du monde entier, des extraits des émissions TV et radio, etc...;
* Les documents photos et vidéos, ainsi que les résultats des analyses;
* L'analyse des données radars grâce à la collaboration sans précédent de la Force aérienne et de la Gendarmerie;
* L'évolution de l'intérêt chez les officiels et les scientifiques, un projet d'étude au niveau européen;
* Les observations d'autres OVNI triangulaires à l'étranger, et plus particulièrement un exposé de la vague américaine de 83-84;
* Le point sur la technologie "Stealth", pour tordre définitivement le cou à un drôle de "canard";
* Les premières analyses statistiques sur la vague;
* Les conclusions personnelles des auteurs du livre;
* Postface par le général Wilfried De Brouwer de la Force aérienne.

Un dossier que personne ne peut manquer.

Enfin l'occasion d'en savoir presque autant que ceux qui ont vécu cette vague sur le terrain : les enquêteurs, les milliers de témoins rapprochés, les chercheurs.

Ce livre de 504 pages, relate de nombreux cas inédits et contient plus de 200 illustrations dont plusieurs pages de photos couleurs.

VAGUE D'OVNI SUR LA BELGIQUE

2. UNE ENIGME NON RESOLUE

En 1994, la SOBEPS publiait son second rapport d'activités suir la vague belge. A partir de dizaines de milliers de pages de rapports d'enquêtes, la SOBEPS mettait le monde politique et scientifique face à de nouveaux défis.

* Préface d'Isabelle Stengers, philosophe et historienne des sciences (en quoi cette vague constitue-t-elle une "anomalie" ?).
* Historique des observations, les grands cas survenus après la publication du premier rapport de la SOBEPS.
* Présentation des particularités remarquables de la vague : les caractéristiques de vol, le détail des structures, les effets physiques.
* Le dossier complet de l'analyse de la photographie de Petit-Rechain.
* L'évocation des cas diurnes de cette vague, et plus particulièrement les phénomènes observés dans l'après-midi du 29 novembre 1989, quelques heures avant l'explosion de la vague au-dessus d'Eupen.
* Les réactions du monde scientifique à la publication de notre dernier rapport, les commentaires de la presse, l'intérêt des chaînes télévisées pour les événements.
* Comparaison de l'évolution des témoignages en fonction des médias, avec l'évaluation du rôle de la presse dans la diffusion de la vague.
* Comment, à partir des observations disponibles et des analyses effectuées, entreprendre de nouvelles recherches.
* Les perturbations météorologiques et les radars : une hypothèse pour l'épisode de la nuit du 30 au 31 mars 1990 (radars des F-16).
* Prospectives pour une ufologie scientifique, avec la recherche d'une méthodologie appropriée.
* Les enjeux de la recherche ufologique par rapport à la démocratie (démarches politiques entreprises par la SOBEPS sur le plan national et au niveau européen).

Ces deux ouvrages édités par la SOBEPS constituent un tout difficilement dissociable.

Nous vous les proposons tous les deux (ces livres étant désignés par VOB 1 et VOB 2) pour la somme de 1.500 FB (275 FF), frais de port et TVA compris. Cette offre n'est valable que pour les deux volumes pris ensemble. Chaque volume séparé est vendu au prix de 1.050 FB (200 FF).

Vous pouvez effectuer votre payement par compte bancaire (n° 210-0222255-80 ou n° 000-0316209-86), au nom de la SOBEPS, avenue Paul Janson, B-1070 Bruxelles. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international, ou par transfert bancaire, mais avec les frais de transfert à votre charge (les chèques seront refusés). N'oubliez pas de mentionner clairement dans la case "communication", soit VOB 1 + VOB 2, ou VOB 1, ou VOB2, selon votre choix, et le nombre d'exemplaires commandés.

La SOBEPS est une association sans but lucratif qui, dégagée de toute option confessionnelle, philosophique, ou politique, a pour dessein l'observation ainsi que l'étude rationnelle des phénomènes aériens non identifiés et des problèmes connexes. Basées sur le bénévolat le plus complet, nos activités couvrent les enquêtes sur les témoignages et la diffusion sans préjugé des informations recueillies. Cette diffusion s'effectue par le truchement d'une revue semestrielle de même que par des conférences, débats, etc. La rédaction de notre revue Inforespace étant essentiellement liée à la bonne volonté de nos collaborateurs bénévoles et de leur temps libre, cette édition ne revêt donc aucun caractère commercial et nous ne pouvons garantir sa parution à dates fixes, d'éventuels retards étant susceptibles d'intervenir.

C'est pourquoi nous sollicitons vivement la collaboration de nos membres que nous invitons à nous communiquer toute information relative aux sujets traités dans la revue. Nous leur demandons aussi de participer à la promotion de notre Société et, dans la mesure de leurs moyens, de devenir un membre actif en collaborant directement à l'un ou l'autre de nos travaux : traduction, rédaction, enquêtes, secrétariat, codage, etc...

D'autre part, si d'aventure vous êtes amenés à observer un phénomène aérien insolite, ou si vous avez connaissance d'une telle observation par autrui, nous vous serions reconnaissants de nous prévenir très rapidement.

SECRETARIAT - BIBLIOTHEQUE

Les locaux de la SOBEPS peuvent être accessibles à nos membres, mais uniquement le samedi, entre 14 h. et 18 h. Il vous sera alors loisible de consulter sur place l'ensemble de notre documentation (livres et revues).

Pour mieux vous accueillir, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous auprès de notre secrétariat. Pour tout renseignement à caractère administratif, veuillez former le **02/525.04.04** (mais uniquement le samedi entre 14 h. et 18 h.). Vous pouvez également nous contacter par fax au 02/520.73.93.

Nous vous rappelons que le 02/524.28.48 est réservé aux témoignages et que la ligne est sur répondeur automatique 24 h. sur 24.

LES DIAPOSITIVES DE LA SOBEPS

Nous avons mis au point pour vous une collection de diapositives entièrement consacrées aux différents aspects du phénomène OVNI. Grâce à cette diathèque exceptionnelle, vous pourrez, si vous le désirez, monter votre propre exposé illustré d'une projection de documents qui captiveront vos amis.

Les 360 diapositives de la collection sont réparties en 30 séries de 12 documents mis sous cache et elles sont glissées dans une pochette plastique à laquelle est jointe une liste de commentaires concernant chaque diapositive. Demandez-nous la liste détaillée décrivant chaque série et les conditions particulièrement intéressantes qui vous sont proposées.Deux séries complémentaires de 12 diapositives chacune ont été consacrées à la vague belge : 750 FB pour les 24 dias (indissociables).

GUIDES DE L'ENQUETEUR ET DE L'OBSERVATEUR

Le **guide de l'enquêteur** est un aide-mémoire reprenant un éventail de 200 questions à aborder lors d'observations d'OVNI. On y explique également comment estimer une altitude ou des dimensions par la technique de la triangulation, comment s'occuper d'éventuelles traces, comment rédiger son rapport et affecter chaque cas d'indices de crédibilité et d'étrangeté.

Le **guide de l'observateur** traite des données astronomiques essentielles sur les étoiles et les planètes, les confusions possibles, les visibilités de la Lune et du Soleil, et permet une introduction solide aux notions d'astronomie nécessaires à tout ufologue.

Les deux documents sont complémentaires et peuvent être acquis **séparément** au prix de **250 FB** par exemplaire (60 FF chacun, ou 350 FB pour les membres étrangers). Les commandes sont à adresser à la SOBEPS et leur règlement se fait en respectant les modalités précisées en page 2 de couverture.